

2015



1925 - 2015



Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut

Société Coopérative

Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut, Société Coopérative, constituée le 28 avril 1925, conformément à la loi du 1er mars 1922, approuvée par Arrêté Royal du 20 avril 1925 - Acte 6483, Annexes du Moniteur Belge du 20 mai 1925.

MODIFICATIONS.

Le 29 novembre 1927, annexes du M.B. du 7 juillet 1928, approuvées par Arrêté Royal du 20 juin 1928.
Le 22 avril 1930, acte n° 288, annexes du M.B. du 25 octobre 1930, approuvées par Arrêté Royal du 2 octobre 1930.
Le 25 avril 1933, acte n° 242, annexes du Moniteur Belge du 30 août 1933, approuvées par Arrêté Royal du 22 août 1933.
Le 27 avril 1954, annexes du M.B. n° 168 du 17 juin 1955, approuvées par A.R. du 27 mai 1955.
Le 22 avril 1958, annexes du M. Belge n° 1854 du 30 janvier 1959, approuvées par A.R. du 30 septembre 1958.
Le 8 mars 1966, annexes du Moniteur Belge n° 194 du 5 octobre 1968, approuvées par A.R. du 12 juin 1968.
Le 25 septembre 1973, Arrêté Royal du 1er avril 1974, Moniteur Belge du 5 juin 1974.
Le 11 mai 1976, Arrêté Royal du 17 septembre 1976, Moniteur Belge du 26 octobre 1976. Annexes au Moniteur Belge du 26 novembre 1976 n° 4.182/6.
Le 27 juin 1978, Arrêté Royal du 12 septembre 1978, Moniteur Belge du 14 octobre 1978.
Le 8 mai 1979, Arrêté Royal du 22 juillet 1980, Moniteur Belge n° 170 du 03 septembre 1980.
Le 13 mai 1980, Arrêté Royal du 10 septembre 1980, Moniteur Belge n° 211 du 30 octobre 1980.
Le 11 mai 1982, Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 25 octobre 1982, M. Belge n° 237 du 11 décembre 1982.
Le 13 mai 1986, A.M. de la Région Wallonne du 26 novembre 1986, M.B. du 19 décembre 1986.
Le 12 mai 1987, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 4 août, Moniteur Belge du 22 août 1987.
Le 10 mai 1988, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 18 juillet 1988, M.B. du 3 août 1988.
Le 8 mai 1990, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 12 juillet 1990, M.B. du 12 octobre 1990.
Le 18 décembre 1990, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 15 février 1991, M.B. 6 juin 1991.
Le 14 mai 1991, Arrêté Min. de la Région Wallonne du 19 juillet 1991, M.B. du 24 décembre 1991.
Le 11 mai 1993, Arrêté Min. de la Région Wallonne du 27 juillet 1993, M.B. 15 septembre 1993.
Le 10 mai 1994, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 18 juillet 1994, Moniteur Belge du 20 août 1994. Annexes au Moniteur Belge du 13 janvier 1995, n° 950113-83.
Le 25 avril 1995, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 24 juillet 1995, M.B. 4 octobre 1995, n° 951004-48.
Le 17 octobre 1995, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 9 décembre 1996, Moniteur Belge du 08 janvier 1997, n° 970108-522.
Le 24 juin 1997, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 15 septembre 1997, Moniteur Belge du 14 octobre 1997, n° 971014-343.
Le 16 décembre 1997, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 11 février 1998, M.B. 09 avril 1998, n° 980328.
Le 12 mai 1998, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 08 juillet 1998, M.B. 30 septembre 1998, n° 980444.
Le 21 décembre 1999, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 24.01.2000, M.B. du 07.04.2000, n° 20000407-295.
Le 19 décembre 2000, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 29.01.2001, M.B. du 10.03.2001, n° 20010310-54.
Le 21 juin 2001, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 26 .07.2001, M.B. du 13.09.2001, n° 20010913-295.
Le 21 mai 2002, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 26.06.2002, M.B. du 05.09.2002, n° 02112739
Le 19 décembre 2002, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 28.01.2003, M.B. du 25.04.2003, n° 03048030
Le 23 décembre 2003, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 05.02.2004. M.B. du 18.05.2004, n° 04074349
Le 29 novembre 2006, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 05.02.2007 (approbation partielle). M.B. du 04.06.2007, n° 07078912
Le 26 juin 2007, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 27.08.2007, M.B. du 16.10.2007, n° 07150449
Le 21 décembre 2007, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 13.02.2008. M.B. du 25.04.2008, n° 08062703
Le 25 juin 2008, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 26.08.2008. M.B. du 30.09.2008, n° 08155515
Le 17 avril 2012, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 12.06.2012. M.B. du 07.08.2012, n° 12138332
Le 27 novembre 2012, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 14.01.2013. M.B. du 25.02.2013, n° 13032708
Le 18 décembre 2013, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 04.04.2014. M.B. du 07.07.2014, n° 14130661

SIEGE SOCIAL : Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut, Hôtel de ville à 6460 Chimay.

SIEGE ADMINISTRATIF : Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut,
rue du Commerce, 4 à 6470 RANCE.

TVA BE 0201.712.587
RPM Charleroi
Membre d'INTER-REGIES

RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2015

AIESH sc – Rapports sur l'exercice 2015

Présentés à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016

Table des matières

Composition des organes de gestion	5
Rapport d'activités du Conseil d'administration	7
Rapport de gestion du Conseil d'administration	15
Liste des investissements de l'exercice	25
Rapport du Conseil d'administration sur les participations	29
Bilan et annexes	30
Bilans 2014 et 2015	30
Comptes d'exploitation 2014 et 2015	32
Annexes du bilan	34
Bilan social	38
Liste des marchés publics	40
Bilans 2014 et 2015 scindés par activité	41
Comptes d'exploitation 2014 et 2015 par activité	42
Règles d'évaluation	45
Evolution des actifs immobilisés et des amortissements	49
Rapport du réviseur	53
Statistiques de transit d'énergie	56
Résultat de l'exercice 2015	57
Distribution du résultat de l'exercice 2015	58
Situation financière des communes associées au 31.12.2015	59
Statistiques générales	60

Conseil d'Administration

désigné par l'assemblée générale du 24 juin 2013

PRESIDENT	M. DUPUIS Charles, bourgmestre, Beaumont
VICE-PRESIDENTS	M. NICOLAS Roland, conseiller communal, Couvin M. DEMEULDRE Alex, conseiller communal, Sivry-Rance
MEMBRES	M. JALLET André, conseiller communal, Beaumont M. COENE, Hary, conseiller communal, Chimay M. DANVOYE Denis, conseiller communal, Chimay Mme MARTIN Anne, conseillère communale, Chimay, jusqu'au 24.06.2015 M. THONET Florent, conseiller communal, Chimay M. VANDENAVENNE Daniel, conseiller communal, Chimay, à partir du 18.11.2015 M. DELOBBE, Jean-Charles, conseiller communal, Couvin M. KIRSCH Michel, conseiller communal, Erquelinnes M. AELGOET Jean-Michel, conseiller communal, Froidchapelle M. DUCOEUR Michel, conseiller communal, Froidchapelle M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance Mme HERBE Anne-Sophie, conseillère provinciale, déléguée de la Province du Hainaut M. LEBEAU Marc, délégué du personnel M. SALENGROS Jean-Luc, délégué du personnel M. VERSCHUEREN Olivier, délégué du personnel

Comité de gestion

Désigné par le CA du 30 octobre 2014

M. AELGOET Jean-Michel, cons. com., Froidchapelle
M. DANVOYE Denis, conseiller communal, Chimay
Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies
M. DEMEULDRE Alex, cons. communal, Sivry-Rance
M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies
M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance
Mme MARTIN Anne, conseillère communale, Chimay, jusqu'au 24.06.2015

Comité de rémunération

Désigné par le CA du 09 juillet 2013

Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies
M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies
M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance
M. DUPUIS, bourgmestre, Beaumont
Mme MARTIN Anne, conseillère communale, Chimay, jusqu'au 24.06.2015

Collège des Contrôleurs aux comptes

désigné par l'assemblée générale du 24 juin 2013

COMMISSAIRE Région Wallonne	SOHET & Cie SPRL, Chimay, représentée par M. SOHET Luc, Seloignes. --
--------------------------------	--

DIRECTEUR COMPTABLE	M. WALLEE Didier, Sivry-Rance M. GUERIN Pierre, Chimay
------------------------	---

Rapport d'activités présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 27 juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport du Conseil d'Administration sur les activités de notre Association Intercommunale pour l'exercice 2015.

1. Personnel.

Au cours de l'année 2015, l'AIESH n'a procédé à aucun engagement.

Au cours de l'année 2015, notre agent Charles BOUILLARD, surveillant des travaux à l'AIESH, atteint l'âge de 60 ans et quitte notre intercommunale pour une retraite que nous lui souhaitons longue et heureuse. Après un passage dans le secteur privé, Charles BOUILLARD entre à l'AIESH le 1er juillet 1991 comme monteur de réseau. Il intègre le service de l'atelier en 1995 où il y est désigné chef d'atelier le 1^{er} décembre 1995 et assumera cette fonction jusqu'en mars 2011, date à partir de laquelle il devient surveillant des travaux jusqu'à la fin de sa carrière.

De même, notre agent Alain MAUDOUX, brigadier au service de télédistribution, atteint l'âge de 62 ans en 2015 et quitte notre intercommunale pour une retraite que nous lui souhaitons longue et heureuse également. Alain MAUDOUX commence sa carrière dans le secteur privé également (OCA) et rejoint l'AIESH le 2 janvier 1992, pour constituer l'équipe qui va construire le réseau de télédistribution dans nos communes. Alain MAUDOUX est désigné Brigadier le 13 novembre 2008 et terminera sa carrière à ce poste en travaillant en sous-traitance pour CODITEL.

Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 52 agents soit une diminution de 2 unités par rapport à l'année précédente.

2. Rapport des organes de sécurité.

Activités :

Le comité interne et le service de prévention et protection au travail ont œuvré dans les domaines suivants :

Fourniture de nouveaux harnais antichute pour le travail en hauteur.

Mise en conformité des installations électriques des bureaux.

Acquisition d'un chariot élévateur pour la manutention des bobines de câble HT.

Evolution des indices de fréquence et de gravité des accidents.

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'heures de travail	71.548	75.644	78.517	77.700	73.915
Nombre accidents avec ITT	4	5	6	7	1
Taux de fréquence	55,90	66,10	76,42	90,09	13,53
Nombre de jours d'incapacité de travail	107	96	288	74	10
Taux de gravité	1,49	1,27	3,67	1,71	0,14
Taux de gravité global	1,49	1,27	3,67	1,71	0,14

Ces indices sont les plus bas enregistrés depuis plus de 25 ans.

Conclusions.

Le bilan 2015 renoue avec de bons résultats. Nous devons remercier les agents d'avoir mis tout en œuvre pour éviter les accidents. Le prochain objectif est zéro accident sur l'année. C'est pourquoi nous demandons aux agents de continuer à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires qui permettront d'atteindre cet objectif, garantissant l'intégrité de chacun, et la pérennité de l'AIESH.

3. Evolution de l'Intercommunale.

3.1 En général

1. Le 29 décembre 2014 le Moniteur belge publiait la loi programme qui, spécialement en sa section 2 consacrée à l'impôt des sociétés et sa sous-section 1 consacrée aux intercommunales signifiait qu'en application des dispositions nouvelles du Code d'impôts sur les revenus, les intercommunales exerçant une activité commerciale étaient désormais soumises à l'impôt des sociétés et non plus à l'impôt des personnes morales ;

Malgré la démonstration que les gestionnaires de réseau d'électricité, donc l'AIESH, exercent des missions de service public dans le cadre des dispositions du décret du 12 avril 2001 et de ses arrêtés d'application et non une activité commerciale, les gestionnaires de réseaux d'électricité ont été assujettis à l'impôt des sociétés (ISOC) à partir du 01.01.2015.

La charge fiscale pour l'AIESH a été estimée à 810.592,46 euros pour 2015.

Pour maintenir le revenu communal, en application des décrets et de la méthodologie tarifaire de la CWaPE, cet impôt put être répercuté sur les clients finaux entraînant une augmentation moyenne de 25 à 35 euros par an.

Une modification tarifaire fut introduite auprès de la CWaPE pour une mise en œuvre en juin 2015.

2. Le 30 mars 2015 devant le notaire Etienne Michaux d'Andenne, la société AREWAL SCRL, regroupant l'AIESH, l'AIEG et la Régie de Wavre est créée. Ses buts, initier l'ensemble des marchés informatiques, réaliser des marchés conjoints de toute nature en correspondance avec l'activité des GRD, développer l'activité de comptage intelligent, de réseau intelligent, prennent forme dès 2015 et plusieurs projets communs démarrent :
 - Mise en place d'un ERP
 - suivi des travaux ATRIAS-préparation des travaux de tests et des migrations
 - Passation de marchés publics de travaux, d'achat de câbles électriques
 - Démarrage du projet de comptage intelligent

3. Le 18 novembre 2015, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mme Anne MARTIN, ex-mandataire communale de Chimay, administratrice et membre des comités de gestion et rémunération à l'AIESH. Considérant les dispositions de l'article 31 des statuts de l'AIESH, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Daniel VANDENAVENNE administrateur au sein du conseil d'administration de l'AIESH. L'Assemblée Générale du 23 décembre 2015 ratifie la désignation de Monsieur VANDENAVENNE.

3.2 Contexte institutionnel et législatif en 2015

En date du 30 janvier 2015, la CREG a fixé le tarif de la nouvelle obligation de service public fédérale relative au financement des Réserves Stratégiques. Ce tarif est d'application depuis le 1er février 2015 et facturé par ELIA aux gestionnaires de réseau de distribution. Conformément au modèle de marché basé sur la cascade des tarifs, les gestionnaires de réseau de distribution répercutent les coûts de transport aux utilisateurs de réseau à travers leurs tarifs périodiques et plus précisément par le biais des tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport.

En date du 26 février 2015, le Comité de Direction de la CWaPE a validé les tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport dûment adaptés des gestionnaires de réseau de distribution actifs en Région wallonne. Ces nouvelles grilles tarifaires sont d'application à partir du 1er mars 2015.

Cette nouvelle surcharge OSP fédérale représente un coût estimé de l'ordre de 7 millions d'euros à charge des utilisateurs de réseau de distribution pour l'année 2015. Ce coût se traduit par une augmentation moyenne des tarifs de réseau (distribution et transport) pour l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution de l'ordre de 1,5% pour le niveau de tension Trans HT, de 0,9% pour le niveau 26-1kv et de 0,5% pour le niveau basse tension.

Cette nouvelle surcharge représente une augmentation de la facture électrique d'un client résidentiel au 1er mars 2015 de l'ordre de 0,3% par rapport aux deux premiers mois de l'année 2015.

3.3 Gestion du réseau.

La pénurie d'électricité

1. La sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2015-2016 devrait être assurée grâce aux mesures prises par les autorités et les différents acteurs du marché de l'électricité.

En Belgique, plusieurs acteurs ont eu et ont encore un rôle à jouer dans l'organisation du marché de l'électricité pour que ce dernier puisse répondre aux besoins d'approvisionnement du pays, de ses entreprises et habitants :

- Les autorités fédérales qui définissent la politique globale en matière d'approvisionnement en énergie.
 - Les producteurs/fournisseurs qui s'engagent à alimenter leurs clients selon leurs besoins et doivent à cet effet veiller à disposer de capacités de production ou d'importation à la hauteur de leurs engagements vis-à-vis de leurs clients.
 - Les responsables d'équilibre (ARP)
 - Le gestionnaire de réseau de transport d'électricité (Elia) qui met à disposition un réseau fiable pour le transport de l'électricité en Belgique mais aussi pour les importations/exportations avec les pays voisins et veille à l'équilibre instantané entre production et consommation 24h sur 24, 7 jours sur 7.
 - Les gestionnaires de réseau de distribution qui acheminent l'électricité vers les institutions, les petites et moyennes entreprises, les ménages et autres utilisateurs finaux raccordés à leur réseau.
2. De manière générale, la composition du parc de production est fortement influencée par les décisions de politique énergétique aux niveaux national et européen.
 - Les objectifs environnementaux et de réduction de la consommation à l'échéance 2020 ont été à la base de **l'essor des énergies renouvelables**. Il en résulte une part grandissante de sources d'énergie intermittentes dans le parc de production belge (environ 2950 MW de puissance solaire et 1830 MW de puissance éolienne, tel que monitorées à octobre 2015). Le caractère intermittent des sources renouvelables représente un défi pour leur prise en compte dans les prévisions et dans la gestion du système électrique.
 - Les opérateurs des **centrales traditionnelles au gaz** signalent des difficultés de rentabilité et un bon nombre d'entre elles sont ainsi mises à l'arrêt ou ont un avenir incertain. Fin 2014, la fermeture de 1612 MW était ainsi annoncée parmi les unités de production traditionnelles. De ces 1612 MW, 863 MW resteront quand même disponibles, du moins pour l'hiver 2015-2016.
 - Les investissements en nouveaux moyens de production non-intermittents se font attendre. Dans ce contexte économique, le Gouvernement fédéral

a fixé en 2003 une loi de **sortie du nucléaire** qui a par ailleurs ensuite été amendée deux fois.

3. Des outils et mécanismes sont en place pour aider les acteurs du marché de l'électricité à gérer à tout moment l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité
 - Les prévisions de production éolienne et photovoltaïque : un peu comme la météo, Elia met à disposition du marché des prévisions de la production d'énergie éolienne et photovoltaïque
 - L'importation et l'exportation de l'électricité : Elia a actuellement une capacité technique d'importation d'environ 3400 MW à la frontière néerlandaise et de 3900 MW à la frontière française.
 - Les réserves d'équilibrage : les réserves de balancing et les réserves stratégiques.
4. Si l'ensemble des mécanismes mis en place pour assurer la sécurité d'approvisionnement ne suffisent pas à satisfaire la demande en électricité, l'ultime recours est le plan de délestage. Le plan de délestage est un plan de crise qui, comme tout plan de crise, pourrait s'appliquer en tout temps, hiver comme été, cette année comme lors des années suivantes. Il intervient en ultime recours : il s'agit de délester ponctuellement certaines zones afin d'éviter l'effondrement du réseau tout entier, et ainsi pouvoir in fine revenir plus rapidement à une situation stable dans laquelle tout le monde peut à nouveau être alimenté.
5. L'AIESH est totalement impliquée dans ce plan de délestage et préparée aux procédures mises en place pour participer à la sauvegarde du réseau électrique belge. Dans le cas de nos communes associées, il faut le rappeler, seules les entités de Beaumont, Sivry-Rance et Froidchapelle seraient exposées à un risque de coupure totale d'électricité.

Développement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est par conséquent très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Début 2014, la Commission européenne avait proposé de nouveaux objectifs en matière de climat et d'énergie à atteindre d'ici 2030 :

- 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- 27% d'économies d'énergie.

Le 12 décembre 2015, la Conférence de Paris sur le climat, la COP 21, s'est achevée par un accord international qui présente quelques avancées majeures en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Elle fixe comme objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2°C d'ici 2100 et ambitionne même 1,5°C.

Suite à cette conférence, pour profiter de l'élan donné par la COP 21, le Gouvernement wallon en 2016 s'est immédiatement mis au travail pour établir un Plan-Air-Climat-Energie pour la période 2016-2022 et consacre un budget de l'ordre de 8 millions d'euros dès 2016 au financement climatique international.

Ce plan contient 142 mesures qui couvrent tous les secteurs de la société.

En 2015, l'AIESH a respecté les directives européennes et la déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon de 2014.

L'AIESH a finalisé les études des raccordements de 4 parcs éoliens, annoncés depuis plusieurs années pour certains.

Malheureusement, fin 2015 seul un projet se confirmait :

- 6 éoliennes pour environ 17 MVA à Barbençon par l'entreprise Gestamp.

Deux projets sont enlisés dans les recours et procédures d'autorisation :

- 4 éoliennes pour environ 10 MVA à Grandrieu par l'entreprise KDE
- 5 éoliennes pour environ 10 MVA à Macon par l'entreprise Windvision

Un projet est définitivement abandonné pour refus de permis : 6 éoliennes pour environ 17 MVA à Presgaux-Dailly par l'entreprise EDF Luminus.

Pour l'énergie photovoltaïque, l'année 2015 fut semblable à 2014 par le désintérêt du citoyen pour ce type d'autoproduction.

Le changement radical du mécanisme d'aide financière à l'installation des autoproductions instauré en Wallonie en 2007 : Solwatt, au profit d'un nouveau : Quali watt, nettement moins généreux financièrement, explique certainement la chute du nombre d'installations :

- En 2013 : 300 installations sous le régime Solwatt
- En 2014 : 4 installations sous le régime Quali watt
- En 2015 : 31 installations sous le régime Quali watt

3.4 Evolution des outils informatiques

Le système informatique HP 3000 mis en place voici 25 ans a été arrêté et remplacé par des serveurs modernes. Son activité a été migrée vers une application de gestion intégrée des raccordements, indexages, process clearing house, données comptables, de facturation des clients sociaux, entièrement reprogrammée en interne, conformément aux exigences du MIG4 et de la Cwape, apportant efficacité, souplesse et de sérieuses économies par rapport aux autres GRD purs qui doivent faire appel pour ces matières à de la sous-traitance coûteuse.

Le réseau informatique interne a par ailleurs été entièrement rénové.

3.5 Reprise de Couvin

2014 voyait la fin des expertises menées par les deux parties, IDEG / ORES / IDEFIN, d'une part et AIESH / Ville de Couvin d'autre part et la conclusion était qu'il n'y avait pas d'accord. Mais,

1. Par un arrêt prononcé le 26 novembre 2015 le Conseil d'Etat a rejeté les recours en annulation qui avaient été introduits par ORES ASSETS (succédant à IDEG) et l'Intercommunale IDEFIN contre la délibération du conseil communal de la Ville de Couvin du 13 juillet 2012.

Il a ainsi été définitivement jugé par le Conseil d'Etat que, contrairement à ce que soutenaient ces deux intercommunales, dans l'hypothèse d'un retrait de rationalisation, la reprise de l'activité par la Commune ou l'Intercommunale « repreneuse » n'est pas subordonnée au paiement de l'ensemble des sommes revenant à l'Intercommunale dont la Commune se retire.

Il se déduisait donc de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 novembre 2015 que le retrait de rationalisation décidé par le conseil communal de la Ville de Couvin le 13 janvier 2012 devait être effectif indépendamment de la finalisation des mesures d'expertise prévues par les statuts des intercommunales.

Suite à la présentation des conclusions des rapports d'expertise réalisés par Monsieur FRAIX, expert pour la Ville de Couvin, et des observations formulées par les délégués de l'AIESH, le collège communal de la Ville de Couvin avait décidé de charger l'AIESH de faire offre à ORES ASSETS (et IDEFIN) sur base des éléments repris au rapport de Monsieur FRAIX et à défaut de finaliser les rapports d'expertise.

Des négociations se sont poursuivies entre parties et n'ont pas abouti.

Une note récapitulative sur les phases d'expertise a été présentée par Monsieur FRAIX au collège communal de la Ville de Couvin le 14 décembre 2015.

Réuni le 11 janvier 2016, le collège communal a décidé d'inviter Monsieur FRAIX à finaliser les procédures d'expertise en cours et à cette fin de convenir avec les experts d'ORES ASSETS et IDEFIN de la désignation d'un troisième expert.

Monsieur FRAIX a interpellé tant ORES (expert d'ORES ASSETS) que le Cabinet de réviseurs d'entreprises FALLON et Cie (expert d'IDEFIN) s'agissant de la désignation de ce troisième expert.

Les deux parties ORES et le Cabinet FALLON n'ont pas contesté le recours à la procédure du troisième expert et ont marqué leur accord de principe sur le troisième expert (personne morale) proposé par Monsieur FRAIX.

2. Par un arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2013, l'AIESH avait été désigné pour les sections du territoire de la Ville de Couvin, objet de la décision de retrait, sous condition suspensive d'obtention d'un droit d'usage ou d'un droit de propriété du réseau.

Tenant compte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 novembre 2015, l'AIESH pouvait se prévaloir d'un droit d'usage du réseau indépendamment des opérations d'expertise en cours pour finaliser les conséquences financières du retrait.

Il fut ainsi envisagé que l'AIESH reprenne la distribution d'électricité sur les territoires des sections de la Ville de Couvin objets du retrait à partir du 1er janvier 2017 correspondant au début d'une nouvelle année tarifaire.

Un contact fut pris dans ce cadre avec la CWAPE. Une réunion s'est tenue le 11 avril 2016. La situation a ainsi été présentée à la CWAPE s'agissant tant des conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat que de l'état des procédures d'expertise en cours.

En synthèse, la CWAPE n'a pas d'opposition de principe sur cette manière de procéder mais souhaite toutefois être informée de la position d'ORES ASSETS et des suites des expertises. La CWAPE a maintenu la position exprimée dans un courrier du 20 juin 2014, à savoir que l'opération ne pouvait léser les clients.

Le 19 avril 2016, le Conseil d'Administration de l'AIESH approuvait la reprise effective du réseau électrique de Couvin le 1^{er} janvier 2017.

Dans le prolongement de cette décision, il fut demandé à la Ville de Couvin d'avertir ORES ASSETS de ce que l'activité de distribution d'électricité sera effectivement reprise par l'AIESH pour l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2017.

Parallèlement, l'AIESH communiquerait à ORES ASSETS des propositions au sujet des modalités pratiques et administratives que cette reprise nécessite sur un plan matériel.

Il est également envisagé que l'AIESH propose à ORES ASSETS de lui verser une somme, un acompte, au nom et pour compte de la Ville de Couvin.

La réflexion doit enfin être poursuivie en ce qui concerne les modifications statutaires de l'AIESH qui s'imposent dans la perspective de la reprise de l'activité pour l'ensemble de la Ville de Couvin.

4. Les investissements

Le montant total des investissements réalisés par l'AIESH au cours de l'exercice 2015 s'élève à 3.681.824,51 euros, ces investissements concernent exclusivement le GRD et constituent depuis 2014 l'actif régulé secondaire tel que défini par la CWAPE dans la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 (art.4 §2) :

- Equipements hors réseau	: 507.623,22 euros
- Haute tension (63kv)	: P.M.
- Transformation haute-moyenne tension	: 197.267,54 euros
- Moyenne tension	: 1.321.650,75 euros
- Transformation moyenne-basse tension	: 264.697,48 euros
- Basse tension	: 1.390.585,52 euros.

Des investissements en cours fin 2015 sont par ailleurs évalués à 514.712,60 euros

Le détail des investissements figure en annexe du présent rapport.

Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2015 présenté à l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2016.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration de la SC AIESH a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la société concernant l'exercice 2015 s'étendant du 01.01.2015 au 31.12.2015.

1. Commentaires sur les comptes annuels.

1.1. Les comptes de bilan.

1.1.1. ACTIF

L'actif immobilisé est de 43.122.318 euros, en augmentation de 964.586 euros :

- L'immobilisé pour le GRD est de 40.027.634 euros.

La méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 (art.4), publiée par la Cwape le 14.08.2014 impose de distinguer les actifs immobilisés antérieurs et postérieurs au 01.01.2014, appelés respectivement 'immobilisés primaires' et 'immobilisés secondaires'.

Les immobilisés primaires sont de 34.267.910 euros :

- . Terrains et constructions : 53.227 euros
- . Installations techniques et machines (réseaux) : 33.958.455 euros
- . Mobilier, outillage et matériel roulant : 256.228 euros

Les immobilisés secondaires sont de 5.759.724 euros :

- . Immobilisations incorporelles : 133.733 euros
- . Terrains et constructions : 70.387 euros
- . Installations techniques et machines (réseaux) : 4.503.456 euros
- . Mobilier, outillage et matériel roulant : 537.435 euros
- . Immobilisations en cours : 514.713 euros

- L'immobilisé pour la télédistribution est de 2.063.985 euros ;

Suite à la concession, le réseau de télédistribution est maintenu à l'actif du bilan. Il a été augmenté une dernière fois en 2012 des investissements réalisés avant le 30.09.2012 et sera amorti en conservant les règles applicables jusque 2012. La charge d'amortissement sera couverte par les produits déjà acquis ou futurs de la convention de concession.

- Les immobilisations financières sont de 1.030.700 euros.

Les actifs circulants sont de 8.822.319 euros, en diminution de 121.172 euros :

- La créance à plus d'un an de 1.518.419 euros représente les engagements actualisés de CODITEL Brabant sprl dans le cadre de la concession du réseau de télédistribution ;
- Les travaux en cours s'élèvent à 21.620 euros ;
- Les stocks de marchandises sont de 822.893 euros, en augmentation de 57.587 euros ;
- Les créances à un an au plus croissent de 307.617 euros, se situant à 2.885.253 euros.
- Les placements de trésorerie sont de 2.624.298 euros en diminution de 351.635 euros ;
- Les valeurs disponibles sont de 126.184 euros, en augmentation de 83.502 euros.

Globalement, la trésorerie s'est détériorée de 268.134 euros. Cette évolution défavorable est due à l'accroissement des stocks de marchandises et des créances à un an au plus.

- Les comptes de régularisation s'élèvent à 823.654 euros, en diminution de 180.094 euros, représentant des charges à reporter pour 32.276 euros, des produits financiers acquis pour 284 euros et des produits acquis du GRD pour 791.094 euros.

Les produits acquis du GRD représentent :

- .. le bonus/malus approuvé par la CREG pour 2008, soit 63.863 euros
- .. le solde à reporter approuvé par la CREG pour 2009, soit 1.061.263 euros.
- .. le solde à reporter estimé pour 2010 à -197.390 euros devant encore faire l'objet d'une décision de la CREG. Le solde négatif signifie qu'il s'agit d'un montant à rendre au marché, qui vient en diminution de soldes à récupérer cumulés des exercices antérieurs.
- .. le solde à reporter calculé pour 2011 à 672.611 euros devant aussi encore faire l'objet d'une décision de la CREG.
- .. le solde à reporter calculé pour 2012 à 144.134 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la CREG.
- .. le solde à reporter calculé pour 2013 à -175.073 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la CREG.
- .. le solde à reporter calculé pour 2014 à -596.899 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la Cwape, devenue compétente suite à la régionalisation du contrôle des prix de l'énergie.
- .. le solde à reporter calculé pour 2015 à -24.474 euros avant vérification par la Cwape.
- .. en application de la méthodologie tarifaire 2015-2016, un acompte de 10% du solde cumulé au 31.12.2013, soit 156.941 euros a été porté en compte du marché et déduit du solde à récupérer.

L'intégration de ces montants dans le bilan est rendue nécessaire pour obtenir un calcul complet du fond de roulement selon la formule de l'AR du 02.09.2008.

1.1.2. PASSIF

Les capitaux propres sont de 35.358.600 euros, en augmentation de 613.797 euros :

- les plus-values ont diminué de 234.792 euros, suite au transfert aux réserves du montant des plus-values RAB amorties.
- les réserves ont augmenté de 848.589 euros :

.. L'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016 décide de l'affectation du résultat 2015 en inscrivant 439.686 euros en réserve pour le financement des investissements du GRD, 162.106 euros en réserve pour régularisation du dividende GRD et 12.006 euros en réserve pour régularisation du dividende de la télédistribution.

.. les plus-values RAB amorties ont été transférées aux réserves pour 234.792 euros ;

Aucune provision n'est inscrite au bilan 2015.

Les dettes sont de 16.586.038 euros, en augmentation de 229.617 euros :

- les dettes à plus d'un an sont de 9.120.028 euros, en diminution de 831.589 euros résultant de la soustraction des tranches d'emprunts échues en 2015 et de l'absence de nouvelle souscription d'emprunt ;
- les dettes échéant dans l'année sont de 831.589 euros, en diminution de 5.011 euros ;
- les dettes envers les fournisseurs sont de 1.224.145 euros, en augmentation de 74.216 euros ;
- les dettes salariales, fiscales et sociales sont de 707.328 euros, en augmentation de 86.593 euros ;
- les acomptes reçus pour des travaux à réaliser s'élèvent à 1.404.435 euros, en forte augmentation de 1.316.087 euros. Cette hausse importante concerne principalement les travaux à réaliser pour le raccordement du parc éolien de Barbençon ;
- les autres dettes sont de 1.083.807 euros, constituées de dettes diverses pour 27.934 euros et de dividendes à payer pour 1.055.873 euros.
- les comptes de régularisations sont de 2.214.705 euros, en diminution de 501.801 euros. Ils reprennent notamment :
 - .. des intérêts sur emprunts échéant en 2016 pour 13.577 euros ;
 - .. le gridfee excédentaire facturé pour un montant de 101.394 euros, soit un reliquat de 5.311 euros relatif à 2014 et 96.083 euros estimés pour 2015 ;
 - .. les produits perçus ou à percevoir pour la concession du réseau de télédistribution qui doivent être reportés sur la période de concession et ne sont pas encore portés au compte de résultat : 2.063.985 euros.

1.1.3. SCISSION DU BILAN PAR ACTIVITE

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD et de répondre aux exigences du régulateur, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution, autres activités non régulées.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité ;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution.

En raison de la convention de concession du réseau de télédistribution prenant effet le 01.10.2012, la grande majorité des comptes du bilan ont été revus de manière à être imputés intégralement à l'une ou l'autre activité.

Les bilans par activité sont présentés en annexe. Le bilan spécifique du GRD fait apparaître un ratio fonds propres/RAB de 83,53% et un fond de roulement de 2.415.388 euros, après inscription des soldes à reporter en comptes de régularisation.

1.2. Les comptes de résultat.

1.2.1. CHARGES

Les charges d'exploitation sont de 15,1 millions d'euros, en diminution de 2,13% par rapport à 2014 :

- Les achats d'énergie destinée à la compensation des pertes et aux fournitures aux clients protégés sont de 555.687 euros, en diminution de 16,89% en raison des charges de réconciliation qui diminuent de près de 125.000 euros ;
- Les coûts du transport sont de 1.983.867 euros, soit 1.834.139 euros pour les GRT, 44.901 euros pour les échanges avec le GRD voisin et 104.827 euros pour le GRD à lui-même (clients OSP) ; globalement, les tarifs de GRT ont augmenté de 11,59% pour RTE et diminué de 2,78% pour Elia ;
- Le coût des achats de marchandises est de 866.184 euros, en diminution de 15,0% ;
- Le coût de la sous-traitance est de 975.088 euros, en augmentation de 11,93% ;
- Le coût des cotisations fédérales et des surcharges OSP facturées par Elia en vue d'être refacturées aux utilisateurs du réseau est inscrit dans le coût des approvisionnements pour un montant de 3.106.786 euros, en diminution de 5,13% ;
- Les services et biens divers sont de 1.607.134 euros, en augmentation de 12,74%, en raison des augmentations significatives des coûts d'entretien, des frais d'avocats et des coûts des prestations informatiques ;

- Les frais de personnel sont de 3.984.987 euros, en augmentation de 0,55%, traduisant une diminution de 1,3 Eqtp et une augmentation de coût de 1,03% par Eqtp ;
- Les charges d'amortissement sont de 2.024.420.03 euros, en diminution de 4,48% ; ce montant inclut la prise en charge de 234.792 euros au titre d'amortissement de la plus-value RAB autorisé par l'article 4 §1 7° de la méthodologie tarifaire 2015-2016 ;
- Des reprises de réductions de valeurs sur stock et sur travaux ont été actées pour 26.553 euros et 8.579 euros, alors que la résolution de différentes situations litigieuses permettait de reprendre des réductions de valeurs sur créances actées antérieurement pour 45.440 euros ;
- Les autres charges d'exploitation sont de 30.903 euros, en augmentation de 10.431 euros ;
- Les charges financières des emprunts souscrits sont de 324.974 euros, en diminution de 2,85 %, en raison de diverses révisions de taux ;
- Des charges exceptionnelles ont été actées pour 402.034 euros :
 - .. Amortissement des installations du GRD désaffectées : 49.946 euros
 - .. Prise en charge produits GRD surestimés pour les exercices antérieurs : 17.118 euros
 - .. Cotisation de responsabilisation pension : 178.029 euros
 - .. Acompte sur les soldes régulatoires des exercices antérieurs : 156.941 euros
- Suite à la soumission de l'AIESH à l'impôt des sociétés (ISOC) à parti du 01.01.2015, la charge fiscale a été estimée à 810.592,46 euros, dont 750.000,00 ont fait l'objet de versements anticipés. L'AIESH a par ailleurs payé d'autres impôts pour 5.340,80 euros

1.2.2. PRODUITS

Les produits d'exploitation passent de 16,97 à 18,14 millions d'euros, en augmentation de 6,93% :

- Le chiffre d'affaires est de 14.829.558 euros, en augmentation de 1.069.950 euros :
 - Les prestations du GRD sont de 14.442.714 euros en augmentation de 7,80% ;

En application de la méthode préconisée par la CREG, le chiffre d'affaire rémunérant l'utilisation du GRD inclut le solde visant à assurer au GRD la marge équitable prévue par l'AR du 02.09.2008. Calculé provisoirement, ce solde conduit à constater un excédent de résultat de 24.473,56 euros qui devraient être crédités au marché dans les tarifs de la prochaine période régulatoire.

Ce solde a été comptabilisé comme produit négatif et porté en diminution du compte de régularisation à l'actif du bilan.

Le chiffre d'affaire facturé pour l'utilisation du GRD (hors cotisations fédérales et surcharges OSP) passe de 9.696.757 euros à 10.869.020 euros, soit une augmentation de 12,09%, conforme à l'évolution des volumes livrés et aux tarifs approuvés.

- Les ventes en télédistribution sont de 386.844 euros. Elles concernent des prestations pour CODITEL Brabant sprl et un reliquat de prestations pour des tiers.
- La variation des travaux en cours est négative de 6.573 euros ;
- La production immobilisée est de 2.780.400 euros, en augmentation de 9,58% ;

- Les autres produits d'exploitation sont de 540.922 euros, en diminution de 98.179 euros ;

Les produits financiers sont de 122.788 euros, en diminution de 42.069 euros.

Aucun produit exceptionnel n'a été enregistré en 2015.

1.3. Evolution du résultat et des dividendes payés aux communes associées.

L'AIESH a réalisé en 2015 un résultat avant impôt de 2.485.603,05 euros desquels il faut déduire une charge fiscale ISOC estimée à 810.592,46 euros et 5.340,80 euros d'autres impôts.

Le résultat après impôts réalisé par l'AIESH en 2015 s'élève dès lors à 1.669.669,79 euros. Comparé au résultat de l'exercice 2014, soit 1.111.667,32 euros, le résultat de 2015 est en augmentation de 50,20%.

Le résultat après impôts doit se répartir par activité :

- GRD, bénéficiant de 1.596.718,43 euros, en augmentation de 669.865,76 euros par rapport à 2014. Cette augmentation importante provient de l'application de la méthodologie tarifaire 2015-2016 de la Cwape qui nous permet à la fois une meilleure rémunération des capitaux investis et un solde des coûts gérables largement positif. Les capitaux sont rémunérés à hauteur de 1.398.540,02 euros, soit une augmentation de 278.792,16 euros par rapport à 2014 tandis que le solde des coûts gérables est positif de 324.211,52 euros, après cinq années de soldes négatifs, suite à la revalorisation du budget par la Cwape sur base des dépenses réelles de 2012.
- télédistribution, bénéficiant de 12.005,57 euros constitué essentiellement de produits financiers ;
- autres activités non-régulées, bénéficiant de 60.945,79 euros, provenant essentiellement des produits financiers et de diverses opérations sur les créances antérieures à la libéralisation du marché de l'électricité ;

L'affectation du résultat proposé au point 6 ci-dessous conduit au versement de dividendes s'élevant à 1.055.872,90 euros, en augmentation de 9,26% par rapport à 2014.

2. Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Le bilan et le compte d'exploitation présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis sur base du rapport d'exploitation du GRD soumis à la Cwape le 15.03.2016 dans le respect des délais fixés par la méthodologie tarifaire 2015-2016.

Or, suite à différentes remarques de la Cwape ainsi qu'à des compléments d'informations apportés lors du contrôle sur place du 03.05.2016, il apparaît que le résultat 2015 devrait subir quelques corrections.

La principale correction concerne le produit relatif à l'ISOC à récupérer dans les tarifs d'utilisation du réseau. En raison de la procédure d'approbation de ce poste tarifaire, la facturation n'a pu commencer qu'en juin 2015 alors que la charge court sur toute l'année. Il en résulte un écart entre charge et produit budgétés de 200.203,45 euros. La Cwape estime que ce montant doit être traité comme un solde à récupérer sur le marché. La Cwape précise cependant que ce solde ne pourra pas participer au calcul de l'acompte de 2017 puisqu'il sera annulé par l'effet inverse en 2016.

En intégrant par ailleurs diverses corrections au modèle de rapport, on obtiendrait un solde à récupérer sur le marché de 155.152,32 euros, soit une augmentation de 179.625,88 euros par rapport au solde à rendre au marché de 24.473,56 euros, comme présenté à l'Assemblée Générale. Par contre, un complément d'impôt de 61.471,77 euros à comptabiliser ramènerait l'augmentation du résultat à 118.154,11 euros.

Ces corrections devront encore être confirmées par une décision officielle de la Cwape. Elles ne pourront être inscrites dans les comptes de l'AIESH que dans le courant de l'exercice 2016.

Par ailleurs, la Cwape n'a pas, lors du contrôle du 03.05.2016, pris position sur la classification des couts gérables / non gérables, ni sur la hauteur du budget des couts gérables accordé pour 2015. Cette prise de position fera également partie de la décision de la Cwape sur les soldes 2015.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Les faits majeurs susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société sont détaillés au point 3 du rapport d'activités soumis ce jour à l'assemblée générale.

4. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

6. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice après impôts est de 1.669.669,79 euros en 2015 contre 1.111.667,32 euros en 2014.

Pour l'activité GRD, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, il sera proposé à l'Assemblée Générale de :

- affecter 439.685,56 à la réserve pour investissements du GRD, soit 27,54 % du résultat, de manière à préserver les revenus des associés sur le long terme et la capacité d'emprunt de l'AIESH ;

- affecter 162.105,76 euros à la réserve pour régularisation du dividende du GRD afin de prendre en compte les incertitudes que pèsent sur le résultat en raison de la mise en place d'une nouvelle méthodologie tarifaire (voir point 7.1.2.) ;
- attribuer 164.053,83 euros au titre de dividende privilégié en rémunération des parts "B", en augmentation de 19,59 % par rapport à 2014 ;
- attribuer, au prorata des kwh BT livrés, un dividende d'exploitation de 830.873,28 euros plus que doublé par rapport à 2014.

Pour l'activité télédistribution, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, en raison de la faiblesse de la trésorerie propre à l'activité, il sera proposé à l'Assemblée Générale de mettre en réserve l'intégralité du résultat, soit 12.005,57 euros et de ne distribuer aucun dividende, étant entendu que le dividende privilégié en rémunération des parts "B" ne pourra non plus être attribué.

Pour les autres activités non-régulées, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, il sera proposé à l'Assemblée Générale d'attribuer, au prorata des kwh BT livrés, un dividende de 60.945,79 euros représentant l'intégralité du résultat.

7. Risques et incertitudes

Au-delà du risque inhérent au développement de toute activité économique, les principaux risques et incertitudes tiennent pour l'activité GRD de l'évolution du cadre législatif et l'interprétation qu'en fait le régulateur dans l'exercice de ses missions de contrôle. Pour l'activité de télédistribution, le risque majeur se trouve désormais dans la capacité du concessionnaire de l'activité à honorer ses engagements.

7.1. GRD : les soldes régulateurs et le solde des coûts gérables

En application de la loi spéciale du 06.01.2014 relative à la sixième réforme de l'Etat, le décret wallon du 11.04.2014, modifiant le décret du 12.04.2001 relatif à l'organisation du marché de l'électricité, officialise le transfert des compétences tarifaires à la Cwape.

Par ailleurs, l'article 72 du décret du 11.04.2014 introduit un article 66 dans le décret du 12.04.2001 par lequel la Cwape se voit confier la mission de déterminer et affecter les soldes régulateurs antérieurs au transfert de la compétence tarifaire.

7.1.1. Les soldes régulateurs

Les soldes régulateurs sont constitués des écarts positifs ou négatifs entre la rémunération équitable accordée au GRD en application de l'AR du 02.09.2008 et le résultat comptable d'exploitation du GRD, corrigé des écarts entre le budget et la réalité des coûts gérables.

Un résultat comptable supérieur à la rémunération équitable constitue un "bonus" qui doit être rendu au marché sous forme de diminution des tarifs futurs.

A l'inverse, un résultat comptable inférieur à la rémunération équitable constitue un "malus" qui doit être récupéré sur le marché sous forme d'augmentation des tarifs futurs.

En application de l'AR du 02.09.2008, La CREG devait approuver annuellement les soldes régulateurs du GRD, tandis que l'article 16 du même arrêté stipule que, à l'issue de la troisième année de la période régulatoire, le Conseil des Ministres, sur proposition de la CREG, doit décider de l'affectation des soldes des quatre années antérieures en vue de leur prise en charge par les tarifs de la période régulatoire suivante.

Suite à divers recours quant à la légalité de l'AR du 02.09.2008, mais aussi en raison de la régionalisation de la compétence tarifaire, le processus a été interrompu.

Comme indiqué précédemment, la Cwape est actuellement compétente pour la vérification et l'approbation des soldes 2010 à 2014 ainsi que pour l'affectation des soldes 2008 à 2014. La Cwape a proposé un calendrier en collaboration avec les GRD qui aboutirait à la réalisation des travaux de vérification dans le courant du premier semestre de 2017 en vue de leur prise en charge par les tarifs à partir de 2018.

En attente de cet exercice de vérification, la Cwape a autorisé les GRD à intégrer dans leurs budgets 2015-2016 un acompte sur les soldes régulateurs à récupérer représentant 10% du solde cumulé au 31.12.2013. La Cwape précise cependant que l'imputation de cet acompte ne constitue pas, et ne peut être interprétée comme une acceptation explicite ou implicite des soldes régulateurs des années antérieures.

A l'issue de l'exercice 2015, la situation des actifs régulateurs de l'AIESH est la suivante :

Année	statut	solde rapporté	acompte	solde restant
2008	Décision CREG 15.10.2009	63.862,78	-6.386,28	57.476,50
2009	Décision CREG 23.12.2010	1.061.262,55	-106.126,26	955.136,29
2010	Vérifié par la CREG. Pas de décision officielle	-197.390,35	19.739,04	-177.651,31
2011	Vérifié par la CREG. Pas de décision officielle	672.611,45	-67.261,15	605.350,30
2012	Calculé par AIESH	144.134,00	-14.413,40	129.720,60
2013	Calculé par AIESH	-175.073,24	17.507,33	-157.565,91
2014	Calculé par AIESH	-596.899,29		-596.899,29
2015	Calculé par AIESH	-24.473,56		-24.473,56
	Total inscrit à l'actif du bilan 2015	948.034,34	-156.940,72	791.093,62

7.1.2. Evolution des soldes des coûts gérables

Les coûts gérables sont constitués des achats de marchandises, des biens et services et des frais de personnel affectés au fonctionnement du GRD et à l'entretien du réseau.

Le solde des coûts gérables est l'écart entre le budget accordé par le régulateur (actuellement la Cwape) et les coûts réels de l'exercice. Un écart positif (budget supérieur aux coûts réels) constitue un bénéfice pour le GRD, tandis qu'un écart négatif (budget inférieur aux coûts réels) constitue une perte pour le GRD.

Jusqu'en 2014, les budgets accordés pour 2009, simplement indexés, ne permettaient plus de couvrir les couts réels, entraînant des pertes récurrentes.

Pour l'exercice 2015, la Cwape a autorisé les GRD, via ses lignes directrices, à fixer le plafond des couts gérables au niveau des couts réels de 2012, ce qui devait permettre de retrouver un équilibre entre les couts réels et le budget.

A la clôture de l'exercice, nous constatons un résultat nettement meilleur qu'envisagé en bénéfice de 324.211,52 euros. Ce bon résultat est dû en grande partie à la stabilisation des frais de personnel via une diminution de l'effectif et à une augmentation de la production immobilisée absorbant plus de moyens précédemment affectés à l'opérationnel.

Il est cependant important de noter que ce résultat reste dépendant d'une double incertitude de la part du régulateur : d'une part, le budget accordé peut être revu après vérification des comptes de 2012 ayant servi de référence et d'autre part les coûts réels peuvent être corrigés par reclassement en coûts gérables de charges comptabilisées en coûts non gérables.

Pour tenir compte de ces incertitudes, il sera proposé à l'assemblée Générale de réserver 50% du bénéfice sur les coûts gérables.

7.2. Situation de la télédistribution.

Faisant suite à la concession de l'activité de télédistribution à la société CODITEL Brabant sprl, comme nous l'indiquions déjà en 2012, la seule incertitude qui subsiste réside dans la capacité de la société concessionnaire à honorer ses redevances pendant les trente prochaines années. La réalité de la créance de 1.518.418,78 euros inscrite à l'actif du bilan dépend de cette capacité. Même si les difficultés rencontrées en 2014 se sont aggravées en 2015, nous sommes heureux de constater que le respect des engagements pris par la nouvelle direction de CODITEL début 2016 nous permet d'envisager l'avenir plus sereinement. Nous continuons cependant de penser que le paiement de nos factures doit faire l'objet d'une surveillance attentive.

8. Utilisation des instruments financiers

L'AIESH a garanti le taux de deux emprunts par des swaps de taux d'intérêt se clôturant respectivement le 31.12.2025 et le 31.12.2019.

Pour le reste, l'AIESH n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

9. Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et au réviseur

Nous prions l'Assemblée Générale des Actionnaires d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Les honoraires du commissaire en 2015 se sont élevés à 10.140,00 euros HTVA.

Au cours de l'exercice 2015, l'AIESH a chargé le réviseur de missions d'attestations requises par la méthodologie tarifaire 2015-2016, ainsi que de diverses missions, notamment en relation avec l'évaluation des conditions de reprise de la distribution de l'électricité sur la partie de la ville de Couvin actuellement desservie par ORES-Namur (ex-IDEG). Les émoluments pour ces missions se sont élevés à 17.395,00 euros HTVA.

En accord avec les dispositions légales, nous prions l'Assemblée Générale des Actionnaires d'accorder décharge aux Administrateurs et au commissaire de la société pour leurs missions effectuées durant l'exercice 2015.

Investissements réalisés en 2015

1. Investissements hors réseau

Logiciel process marché et OSP	137.600,00
Terrains et bâtiments	4.900,00
Outillage	12.674,08
Matériel et mobilier de bureau	25.608,55
Aménagement des bureaux	137.610,41
Matériel roulant	189.230,18
	<hr/>
	507.623,22

2. Investissements pour le réseau de distribution (GRD).

2.0. Au niveau Transformation (HT-MT).

Sous-station Momignies	19.802,36
Télésignalisation sous-stations	177.465,18
	<hr/>
	197.267,54

2.1. Au niveau Moyenne Tension (MT).

Réseau 15 000 volts souterrain	973.860,69
Baileux, zoning industriel	44.027,93
Chimay, chaussée de Mons	27.997,22
Chimay, rue la Bouchère	5.592,36
Chimay, rue Reine Astrid	97.056,58
Cul-des-Sarts, rue Boivin	217.070,13
Cul-des-Sarts, rue de la Ramée	155.022,60
Dailly, rue de la Barrière	156.528,41
Forges, rue du Rond-Point	32.295,04
Froidchapelle, rue des Arzières	6.308,05
Froidchapelle, rue du Pont Alsort	60.164,72
L'Escaillère, rue Colas Jean	40.139,21
Montbliart, rue Ploys	43.162,40
Rance, rue du Commerce	12.386,20
Strée, rue des Bois	39.786,49
Virelles, rue Lapeau	36.323,36
Réseau 15 000 volts aérien	170.295,13
Baileux, portique ALM150	25.062,14
Baileux, portique ALM181	60.804,57
Cul-des-Sarts, rénovation ligne sud	35.763,87
Macquenoise, ligne ALM52	6.487,41
Momignies, rue de la Tourette	10.605,18
Presgaux, rénovation ligne moyenne tension	6.410,80
Salles, rénovation ligne moyenne tension	11.104,25
Strée, rue de Thirimont	14.056,92
Cabines de dispersion	177.494,93
Beaumont, rue de la Vilette	47.974,90
Cul-des-Sarts, Chemin des Soldats	22.498,46
Cul-des-Sarts, rue de la Ramée	30.483,79
Froidchapelle, rue du Pont Alsort	8.412,56
Rance, rue du Commerce	26.949,29
Rance, rue Pauline Hubert	10.827,04
Strée, rue des Bois	30.348,89

1.321.650,75

2.2. Au niveau de la transformation Moyenne/Basse Tension (MT-BT).

Transformateurs MT-BT		126.083,34
Cabines au sol		97.851,97
Beaumont, rue de la Vilette	25.952,42	
Cul-des-Sarts, Chemin des Soldats	12.170,73	
Cul-des-Sarts, rue de la Ramée	16.490,46	
Froidchapelle, rue du Pont Alsort	4.550,85	
Rance, rue du Commerce	14.578,44	
Rance, rue Pauline Hubert	5.856,98	
Strée, rue des Bois	16.417,48	
Strée, rue Poschet	1.834,61	
Cabines poteaux		40.762,17
Baileux, rue Gressière	30.886,47	
Boussu-lez-Walcourt, Hameau de Falemprise	3.380,70	
Cul-des-Sarts, rue de la Ramée	2.682,15	
Macquenoise, Ferme Sainte-Alice	1.430,12	
Renlies, route de Solre-Saint-Gery	1.127,88	
Solre-Saint-Gery, Bon Air	1.254,84	
		<hr/> 264.697,48

2.3. Au niveau Basse Tension (BT).

Réseaux souterrains et aériens			
	Souterrain	Aérien	
<u>Beaumont</u>			129.003,83
Beaumont, rue Joseph Gonce		3.025,61	
Beaumont, rue Marcel Tonglet	2.210,88		
Renlies, rue de Géramont		3.082,45	
Renlies, rue des Fosses		3.246,87	
Renlies, rue Trieu Robin		1.624,00	
Solre Saint Géry, chaussée de Chimay		17.619,77	
Strée, chaussée de Charleroi		15.482,37	
Strée, rue de Thirimont	1.749,93		
Strée, rue des Bois	52.738,97	6.388,94	
Thirimont, La Tourette		1.968,46	
Thirimont, rue de France	17.465,26		
Beaumont, Divers	272,87	2.127,45	
	<hr/> 74.437,91	<hr/> 54.565,92	
<u>Chimay</u>			225.425,76
Baileux, rue de la Gate		6.513,03	
Bourlers, rue de la Planchette		2.498,05	
Bourlers, rue du Bois		1.929,09	
Chimay, chaussée de Mons	18.232,77		
Chimay, Circuit	1.142,47		
Chimay, Cité de la Massuette	12.400,15		
Chimay, rue de Virelles		3.117,32	
Forges, Domaine du Val D'Oise	17.292,27		
Forges, rue des Templiers		23.230,58	
Forges, rue du Rond-Point		707,54	
Forges, rue Loan		1.690,10	

Réseaux souterrains et aériens

	Souterrain	Aérien	
<u>Chimay - suite</u>			
L'Escaillère, rue Colas Jean	39.329,78	25.579,24	
L'Escaillère, rue de Lisbonne		8.956,28	
L'Escaillère, rue Hauts Marais		9.447,53	
Lompret, Bois de Lompret		12.169,60	
Saint-Rémy, rue des Batiseaux	7.155,51		
Salles, Beaurieux		19.038,57	
Villers-La-Tour, route de l'Etat		3.642,84	
Virelles, rue du Marché	4.059,00		
Virelles, rue Lapeau	2.111,38		
Chimay, divers	374,27	4.808,39	
	<u>102.097,60</u>	<u>123.328,16</u>	
<u>Couvin</u>			
			384.094,29
Bruly de Pesche, Domaine des Ecureuils		175.633,82	
Bruly, rue d'Oignies		2.508,48	
Bruly, Rue Grande	4.003,85		
Bruly, Try-Pochaux		2.903,30	
Cul-Des-Sarts, Chemin des Soldats	30.047,34		
Cul-Des-Sarts, rue Boivin	106.238,57		
Cul-Des-Sarts, rue de la Ramée	3.998,87		
Dailly, rue de Boussu	18.789,19		
Gonrieux, rue Bayard		5.015,90	
Pesches, rue Celestin Denis		6.188,42	
Petite-Chapelle, rue de la Tauminerie		10.584,74	
Presgaux, rue de la Briquetterie	2.949,65		
Presgaux, rue du Grand Pont	6.368,78		
Couvin, divers	634,29	8.229,08	
	<u>173.030,54</u>	<u>211.063,74</u>	
<u>Froidchapelle</u>			
			24.610,69
Froidchapelle, Ferme du Soleil		5.030,06	
Froidchapelle, Parc résidentiel le Bosquet	4.058,10		
Froidchapelle, Parc résidentiel le Cul de Cheval	8.382,29		
Froidchapelle, rue du Milombois		2.374,91	
Vergnies, rue Prestemont		2.424,18	
Vergnies, rue Vivier		1.822,66	
Froidchapelle, divers	45,77	472,72	
	<u>12.486,16</u>	<u>12.124,53</u>	
<u>Momignies</u>			
			115.445,80
Macquenoise, La Masure	31.970,44		
Macquenoise, Route Verte		622,94	
Momignies, Chemin Vert		2.380,52	
Momignies, La Forgette	14.790,04		
Momignies, Les Hayettes		12.827,27	
Momignies, Place de la Gare	11.297,52		
Seloignes, Route de Macquenoise	40.552,00		
Momignies, divers	362,81	642,26	
	<u>98.972,81</u>	<u>16.472,99</u>	

Réseaux souterrains et aériens	Souterrain	Aérien	
<u>Sivry-Rance</u>			93.325,28
Grandrieu, rue Alfred Lenoble		2.617,70	
Grandrieu, rue de Rance		11.350,81	
Montbliart, rue de Canivet		2.236,22	
Montbliart, rue Ploys	35.567,37		
Rance, rue des Combattants	7.222,22		
Rance, rue des Haiwis		7.728,89	
Rance, rue du Commerce	20.751,87		
Sivry, rue de Beurieux		2.179,09	
Sivry, rue Long des Bois		2.285,21	
Sivry, divers	233,79	1.152,11	
	<u>63.775,25</u>	<u>29.550,03</u>	
Total réseaux souterrains et aériens	524.800,28	447.105,38	971.905,66
Branchements basse tension			275.600,89
Comptages basse tension			54.696,27
Compteurs à budget			88.382,70
Total des investissements BT réalisés en 2015			<u>1.390.585,52</u>
Total des investissements réalisés en 2015 pour le GRD			3.174.201,29
Total des investissements réalisés en 2015 pour l'actif régulé secondaire du GRD (1)+(2)			3.681.824,51

3. Amélioration de l'éclairage public.

Beaumont	2.980,02
Chimay	6.532,10
Couvin	7.424,99
Froidchapelle	2.845,00
Momignies	2.637,30
Sivry-Rance	3.080,75
Total	<u>25.500,16</u>

**Rapport du conseil d'administration
sur les participations détenues par l'AIESH
présenté à l'assemblée générale ordinaire
du 27 juin 2016**

L'Assemblée Générale extraordinaire du 19.03.2015 a décidé de la prise de participation par AIESH d'un tiers du capital dans la société AREWAL scrl.

Au 31 décembre 2015, l'AIESH détient des participations dans les sociétés suivantes : INTER-REGIES sc, INTERSUD sc, SOCOFE sa, PUBLI-T scrl, ATRIAS scrl et AREWAL scrl.

Chaque participation détenue par l'AIESH est de nature à concourir à la réalisation de l'objet social de la société, en conformité avec les dispositions de l'article L1512-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Liste des participations détenues par l'AIESH

Dénomination	Capital au 31.12.2014 (*)	Parts détenues par l'AIESH	Capital souscrit par l'AIESH	Capital libéré par l'AIESH
INTER-REGIES scrl be 0207.622.758	435.238,00	140	3.470,60	3.042,99
INTERSUD scrl be 0201.717.438	2.234.402,00	150	3.750,00	3.750,00
SOCOFE sa be 0472.085.439	269.952.475,00	2.000	500.000,00	500.000,00
PUBLI-T scrl be 0475.048.986	453.233.527,00	1.728	514.970,31	514.970,31
ATRIAS scrl be 0836.258.873	18.600,00	2	100,00	100,00
AREWAL scrl be 0627.818.345	18.600,00	62	6.200,00	6.200,00

(*) sauf -1- PUBLI-T : 31.08.2015 -2- AREWAL : constitution le 30.03.2015

1. Bilan après répartition des

A C T I F	Codes	2015		2014	
		Montants	Totaux	Montants	Totaux
ACTIFS IMMOBILISES	20/28		43.122.318,43		42.157.732,46
II Immobilisations incorporelles	21		133.733,33		
III Immobilisations corporelles	22/27		41.957.885,46		41.133.232,82
A. Terrains et constructions	22	123.613,21		124.316,15	
B. Installations techniques et machines	23	40.525.896,39		39.496.326,50	
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	24	793.663,26		674.395,75	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	514.712,60		838.194,42	
IV Immobilisations financières	28		1.030.699,64		1.024.499,64
A. Entreprises liées	280/1				
2. Créances	281				
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3				
1. Participations	282	6.200,00			
2. Créances	283				
C. Autres immobilisations financières	284/8				
1. Actions et parts	284	1.021.863,30		1.021.863,30	
2. créances et cautionnements en numéraire	285/8	2.636,34		2.636,34	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58		8.822.319,45		8.943.491,86
V Créances à plus d'un an	29		1.518.418,78		1.558.574,20
A. Créances commerciales	290	1.518.418,78		1.558.574,20	
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	3		844.512,43		784.919,09
A. Stocks	30/36				
2. En-cours de fabrication	32	21.619,92		19.613,62	
3. Travaux finis	33				
4. Marchandises	34	822.892,51		765.305,47	
6. Acomptes versés	36				
VII Créances à un an au plus	40/41		2.885.252,72		2.577.635,29
A. Créances commerciales	40	2.734.419,22		2.509.242,74	
B. Autres créances	41	150.833,50		68.392,55	
VIII Placements de trésorerie	50/53		2.624.298,16		2.975.933,62
B. Autres placements	51/53	2.624.298,16		2.975.933,62	
IX Valeurs disponibles	54/58		126.183,56		42.681,88
X Comptes de régularisation	490/1		823.653,80		1.003.747,78
TOTAL	20/58		51.944.637,88		51.101.224,32

exercices 2014 et 2015

P A S S I F	Codes	2015		2014	
		Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES	10/15		35.358.599,54		34.744.802,65
I Capital	10		4.223.928,40		4.223.928,40
A. Capital souscrit	100	4.223.928,40		4.223.928,40	
B. Capital non appelé(-)	101				
III Plus-values de réévaluation	12		9.411.469,56		9.646.261,66
IV Réserves	13		21.723.201,58		20.874.612,59
A. Réserve légale	130	1.008.421,52		1.008.421,52	
C. Réserves immunisées	132	1.105.083,69		1.105.083,69	
D. Réserves disponibles	133	19.609.696,37		18.761.107,38	
V Bénéfice reporté	14		0,00		0,00
VI Subside en capital	15		0,00		0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		0,00		0,00
VII.A Provisions pour risques et charges	160/5		0,00		0,00
3. Grosses réparations et gros entretien	162	0,00		0,00	
4. Autres risques et charges	163/5				
DETTES	17/49		16.586.038,34		16.356.421,67
VIII Dettes à plus d'un an	17		9.120.027,97		9.951.616,94
A. Dettes financières	170/4				
4. Etablissements de crédit	173	9.120.027,97		9.951.616,94	
D. Autres dettes	178/9	0,00		0,00	
IX Dettes à un an au plus	42/48		5.251.305,14		3.688.298,03
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	831.588,97		836.599,97	
B. Dettes financières	43				
1. Etablissements de crédit	430/8				
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs	440/4	1.224.145,14		1.149.929,54	
D. Acomptes reçus sur commandes	46	1.404.435,35		88.348,30	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	707.328,49		620.735,34	
1. Impôts	450/3	116.146,01		74.586,16	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	591.182,48		546.149,18	
F. Autres dettes	47/48	1.083.807,19		992.684,88	
X Comptes de régularisation	492/3		2.214.705,23		2.716.506,70
TOTAL	10/49		51.944.637,88		51.101.224,32

2. Comptes de résultat

CHARGES	Codes	2015	2014
Résultats d'exploitation			
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8	7.518.646,00	7.650.234,70
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	-31.034,14	232.903,92
B. Services et biens divers	61	1.607.133,72	1.425.582,48
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	3.984.986,82	3.963.280,13
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	2.024.420,03	2.119.462,21
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	-80.570,68	-30.072,22
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	30.902,57	20.471,55
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	15.054.484,32	15.381.862,77
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	3.089.823,30	1.585.853,03
Résultats financiers			
A. Charges des dettes	650	324.974,23	334.500,57
C. Autres charges financières	652/9	0,00	0,00
V. Charges financières	65	324.974,23	334.500,57
VI. Bénéfice courant	70/65	2.887.636,74	1.416.209,17
Résultats exceptionnels			
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	49.945,77	53.568,92
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662		
E. Autres charges exceptionnelles	664/8	352.087,92	298.229,61
VIII. Charges exceptionnelles	66	402.033,69	351.798,53
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	2.485.603,05	1.111.667,32
Charges fiscales			
X. A. Impôts	670/3	815.933,26	0,00
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	1.669.669,79	1.111.667,32
TOTAL		18.267.095,29	17.179.829,19
XII. Transfert aux réserves immunisées	68		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.669.669,79	1.111.667,32

des exercices 2014 et 2015

PRODUITS	Codes	2015	2014
A. Chiffre d'affaires	70	14.829.557,82	13.759.608,28
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	-6.572,66	31.745,75
C. Production immobilisée	72	2.780.400,43	2.537.260,93
D. Autres produits d'exploitation	74	540.922,03	639.100,84
I. Ventes et prestations	70/74	18.144.307,62	16.967.715,80
A. Produits des immobilisations financières	750	76.472,64	99.968,64
B. Produits des actifs circulants	751	6.097,06	10.250,70
C. Autres produits financiers	752/9	40.217,97	54.637,37
IV. Produits financiers	75	122.787,67	164.856,71
A. Reprise d'amortissements et réduction de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	760		
C. Reprise de provision pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels	764/9	0,00	47.256,68
VII. Produits exceptionnels	76	0,00	47.256,68
X. B. Régularisations d'impôts	68/78		
TOTAL		18.267.095,29	17.179.829,19
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	1.669.669,79	2.275.854,71
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.669.669,79	1.111.667,32
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		1.164.187,39
B. Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	0,00	551.400,00
2. sur les réserves	792		551.400,00
C. Dotations aux réserves	691/2	613.796,89	937.063,74
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921	613.796,89	937.063,74
D. Résultat à reporter		0,00	0,00
1. Bénéfice à reporter	693		
E. Intervention des associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	1.055.872,90	1.890.190,97
1. Rémunération du capital	694	1.055.872,90	1.890.190,97

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.

II. Etat des immobilisations incorporelles

Exercice 2015

Concessions, brevets, licences et droits similaires	Codes	Exercice
a) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	8052	0,00
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions y compris la production immobilisée	8022	137.600,00
- Cessions et désaffectations (-)	8032	
Au terme de l'exercice	8052	137.600,00
b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)		
Au terme de l'exercice précédent	8122	0,00
Mutations de l'exercice		
- Actés	8072	3.867,00
- Annulés (-)	830	
Au terme de l'exercice	832	3.867,00
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		
(a)-(b)	833	133.733,00

III. Etat des immobilisations corporelles

Exercice 2015

	Codes	Terrains et constructions (rubrique 22)	Installations techniques et machines (rubrique 23)	Mobilier, matériel roulant et outillage (rubrique 24)	Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)	TOTAL RUBRIQUE III
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	815	304.609,55	54.361.495,40	2.281.036,06	838.194,42	57.785.335,43
Mutations de l'exercice						
- Acquisitions y compris la production immobilisée	816	4.900,00	2.848.610,37	365.123,22	514.712,60	3.733.346,19
- Cessions et désaffectations (-)	817		-127.262,02		-838.194,42	-965.456,44
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818					
Au terme de l'exercice	819	309.509,55	57.082.843,75	2.646.159,28	514.712,60	60.553.225,18
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent	820	0,00	11.050.769,71	0,00	0,00	11.050.769,71
Mutations de l'exercice						
- Actées	821					
- Annulées	823					
Au terme de l'exercice	825	0,00	11.050.769,71	0,00	0,00	11.050.769,71
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)						
Au terme de l'exercice précédent	826	180.293,40	25.915.938,61	1.606.640,31	0,00	27.702.872,32
Mutations de l'exercice						
- Actés	827	5.602,94	1.819.040,48	245.855,71		2.070.499,13
- Repris car excédentaires	828					0,00
- Annulés (-)	830		-127.262,02			-127.262,02
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	831					0,00
Au terme de l'exercice	832	185.896,34	27.607.717,07	1.852.496,02	0,00	29.646.109,43
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE						
(a)+(b)-(c)	833	123.613,21	40.525.896,39	793.663,26	514.712,60	41.957.885,46

IV. Etat des immobilisations financières
Exercice 2015

	Codes	Entreprises		
		Liées	avec lien de participation	autres
1. Participations, actions et parts				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			1.022.290,91
Mutations de l'exercice				
- Acquisitions	836		6.200,00	
- Cessions et retraits(-)	837			
Au terme de l'exercice	839	0,00	6.200,00	1.022.290,91
d) MONTANTS NON APPELES(-)				
Au terme de l'exercice précédent	853			427,61
Mutations de l'exercice(+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855	0,00	0,00	427,61
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (d)	856	0,00	6.200,00	1.021.863,30
2. Créances				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			2.636,34
Mutations de l'exercice				
-Additions	858			
-Remboursements(-)	859			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			2.636,34

VI. Placements de trésorerie

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53	2.624.298,16	2.975.933,62
- d'un mois au plus	8686	2.061.777,87	1.614.585,83
- de plus d'un mois à un an au plus	8687	562.520,29	1.361.347,79
- de plus d'un an	8688		

VII. Comptes de régularisation

	Exercice 2015
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF	823.653,80
- Charges à reporter	32.276,56
- Produits acquis	283,62
- Soldes régulateurs GRD	791.093,62

VIII. Etat du capital

	Codes	Exercice 2015	
A. Capital social			
1. CAPITAL SOUSCRIT			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	4.223.928,40	
- Modifications au cours de l'exercice			
- Au terme de l'exercice	8701	4.223.928,40	
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
- Parts sociales (35.910)		44.528,40	
- Parts "B" (41.794)		4.179.400,00	
		Montant non appelé	Montant appelé non versé
B. Capital non libéré			
TOTAL	871	0,00	0,00

IX. Provisions pour autres risques et charges

Exercice 2015

	Exercice 2014	Exercice 2013
Provision pour gros entretien		
TOTAL	0,00	0,00

X. Etat des dettes

	Codes	Dettes(ou partie de dettes)		
		échéant dans l'année	ayant plus d'un et - de 5 ans à courir	ayant plus de 5 ans à courir
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE				
Dettes financières	880	831.588,97	2.641.399,88	6.478.628,09
4 Etablissements de crédit	884	831.588,97	2.641.399,88	6.478.628,09
Autres dettes	890			
TOTAL	891	831.588,97	2.641.399,88	6.478.628,09

		Dettes garanties par les pouvoirs publics belges
B. DETTES GARANTIES		
Dettes financières	892	9.951.616,94
4 Etablissements de crédit	896	9.951.616,94
TOTAL	906	9.951.616,94

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Exercice 2015	Exercice 2014
1. Impôts			
b) Dettes fiscales non échues	9073	116.146,01	74.586,16
2. Rémunérations et charges sociales			
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	591.182,48	546.149,18

XI. Comptes de régularisation

	Exercice 2015
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 492/3 DU PASSIF	2.214.705,23
- Charges à imputer GRD	150.720,37
- Charges à imputer TLD	
- Produits à reporter TLD	2.063.984,86

XIII. Résultats financiers

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
(rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. Subsides en capital	9125		3.210,00

XII. Résultats d'exploitation**Exercice 2015**

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	52,00	54,00
b) Effectif moyen en équivalents temps plein	9087	52,28	53,60
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	73.915	77.701
C2. Frais de personnel (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.813.122,75	2.805.590,11
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	969.990,91	931.001,40
c) Cotisations patronales d'assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	201.873,16	226.688,62
		3.984.986,82	3.963.280,13
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		15.968,23
. reprises	9111	-35.131,93	
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises	9113	-45.438,75	-46.040,45
		-80.570,68	-30.072,22
E. Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises(-)	9116		
		0,00	0,00
F. Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	9.841,75	5.730,46
Autres	641/8	21.060,82	14.741,09
		30.902,57	20.471,55
G. Personnel intérimaire et personnes mises à disposition de l'entreprise			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en nombre d'équivalents temps plein	9097	1,1	1,2
Nombre effectif d'heures prestées	9098	2.215,0	2.371,7
Frais pour l'entreprise	617	50.381,00	52.988,21

XV. Impôts sur le résultat

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
A. Détail de la rubrique 670/3			
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	815.933,26	0,00
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	815.933,26	

XVI. Autres impôts et taxes à charge de tiers

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte:			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	6.197.049,30	4.130.207,10
2. par l'entreprise	9146	7.682.077,00	5.956.900,00
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	832.426,81	856.832,92

XIX. Relations financières avec les administrateurs et commissaires

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Les administrateurs			
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats :			
- aux administrateurs et gérants	9503	28.377,48	24.736,58
Le commissaire			
- émoluments du commissaire	9505	10.140,00	10.140,00
- émoluments pour missions particulières			
- autres missions d'attestation	95061	11.655,00	
- autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	5.740,00	6.577,50

4. BILAN SOCIAL

Numéro d'inscription à l'ONSS : 2227.00.85 (APL)

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES.

A. Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA

1. Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<u>Nombre moyen de travailleurs</u>				
Temps plein	1001	51,0	48,0	3,0
Temps partiel	1002	1,0	0,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	52,3	48,9	3,4
<u>Nombre d'heures effectivement prestées</u>				
Temps plein	1011	73.451	69.393	4.058
Temps partiel	1012	464	0	464
Total	1013	73.915	69.393	4.522
<u>Frais de personnel</u>				
Temps plein	1021	3.967.977	3.803.350	164.627
Temps partiel	1022	17.010	0	17.010
Total	1023	3.984.987	3.803.350	181.637
<u>montant des avantages en sus du salaire</u>	1033			

2. Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs	1003	53,6	50,2	3,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	77.701	72.567	5.134
Frais de personnel	1023	3.963.280	3.777.692	185.588
montant des avantages en sus du salaire	1033			

3. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	51	1	51,4
b. Par type de contrat				
. durée indéterminée	110	51	1	51,4
. durée déterminée	111			
c. Par sexe et niveau d'études				
. hommes	120	48	0	48,0
.. Primaire	1200			
.. Secondaire	1201	33	0	33,0
.. Supérieur non universitaire	1202	11	0	11,0
.. Universitaire	1203	4	0	4,0
. femmes	121	3	1	3,4
.. Primaire	1210	0	1	0,4
.. Secondaire	1211	1	0	1,0
.. Supérieur non universitaire	1212	2	0	2,0
.. Universitaire	1213	0	0	0,0
d. Par catégorie professionnelle				
. personnel de direction	130	1	0	1,0
. employés	134	6	0	6,0
. ouvriers	134	10	0	10,0
. autres (statutaires)	132	34	1	34,4

B. Personnel interimaire et personnes mises à disposition de l'entreprise.

		1. Interimaires	2. Pers. mises à disposition
Nbre moyen de personnes occupées	150	1,1	
Nombre effectif d'heures prestées	151	2.215,0	
Frais pour l'entreprise	152	50.381,00	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE.

A. Entrées	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	205			
b. Par type de contrat :				
. durée indéterminée	210			
. durée déterminée	211			

B. Sorties	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	305	2		2,0
b. Par type de contrat :				
. durée indéterminée	310	2		2,0
. durée déterminée	311			
c. Par motif de fin de contrat :				
. Pension	340	2		2,0
. Autre motif	343			

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	codes	hommes	codes	femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
nombre de travailleurs concernés	5821	5	5831	
nombre d'heures de formation suivies	5822	160	5832	
coût net pour l'entreprise	5823	3.117,90	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Marchés publics passés en 2015

Adjudicataire	marché	mode de passation
Teconex	Armoires BT - 2015	Procédure négociée sans publicité
E.e.d s.a	Fourniture de : "Armoires techniques de transformation et d'éclairage public"	Procédure négociée sans publicité
ELECTRO ENGINEERING JANSEN SPRL	Fourniture du matériel MT "Ring Maint Unit"	Procédure négociée sans publicité
RONVEAUX	Fourniture de poteaux réseau MT	Procédure négociée sans publicité
RONVEAUX	Fourniture de poteaux pour réseau BT	Procédure négociée sans publicité
Garage Olivier Gremez	Véhicules 2015	Procédure négociée sans publicité
Abb-Asea Brown Boveri nv	Fourniture d'un Sectionneur 70 kV	Procédure négociée sans publicité
Abb-Asea Brown Boveri nv	Fourniture d'un Disjoncteur SF6 70 kV	Procédure négociée sans publicité
KABELWERK EUPEN AG	Câbles BT 2015	Procédure négociée sans publicité
Nexans	Câbles MT 2015	Procédure négociée sans publicité
Couderé	Matériel Topographique	Procédure négociée sans publicité
Schneider Electric	Transformateurs MT/BT 2015	Procédure négociée sans publicité
Philips Lighting	Lampes Eclairage public	Procédure négociée sans publicité
Garage Pasture	Véhicules 2015 / 2	Procédure négociée sans publicité
STILL nv	Chariot élévateur bobine	Procédure négociée sans publicité

Bilans 2015 et 2014 par activité

		AIESH		GRD		Télédistribution		Autres activités non-régulées	
		2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actif									
Immobilisation incorporelles	21	133.733,33		133.733,33		0,00		0,00	
Terrains et constructions	22	123.613,21	124.316,15	123.613,21	124.316,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques	23	40.525.896,39	39.496.326,50	38.461.911,53	37.180.484,38	2.063.984,86	2.315.842,12	0,00	0,00
Mobilier, matériel roulant, outillage	24	793.663,26	674.395,75	793.663,26	674.395,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	27	514.712,60	838.194,42	514.712,60	838.194,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation corporelles	22/27	41.957.885,46	41.133.232,82	39.893.900,60	38.817.390,70	2.063.984,86	2.315.842,12	0,00	0,00
Immobilisations financières	28	1.030.699,64	1.024.499,64	11.979,33	5.779,33	0,00	0,00	1.018.720,31	1.018.720,31
Actifs immobilisés	20/28	43.122.318,43	42.157.732,46	40.039.613,26	38.823.170,03	2.063.984,86	2.315.842,12	1.018.720,31	1.018.720,31
Créances à plus d'un an	29	1.518.418,78	1.558.574,20	0,00	0,00	1.518.418,78	1.558.574,20	0,00	0,00
Encours de fabrication	32	21.619,92	19.613,62	21.619,92	15.996,01	0,00	3.617,61	0,00	0,00
Travaux finis	33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	34	822.892,51	765.305,47	822.892,51	765.305,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks	30/36	844.512,43	784.919,09	844.512,43	781.301,48	0,00	3.617,61	0,00	0,00
Créances commerciales	40	2.734.419,22	2.509.242,74	2.184.657,32	2.209.561,44	471.943,92	255.665,18	77.817,98	44.016,12
Autres créances	41	150.833,50	68.392,55	135.984,42	61.447,32	14.849,08	6.945,23	0,00	0,00
Créances à un an au plus	40/41	2.885.252,72	2.577.635,29	2.320.641,74	2.271.008,76	486.793,00	262.610,41	77.817,98	44.016,12
Placements de trésorerie	53	2.624.298,16	2.975.933,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	55/8	126.183,56	42.681,88	2.889.158,42	2.467.636,89	-131.817,75	83.951,52	-6.858,95	467.027,09
Trésorerie totale	53/58	2.750.481,72	3.018.615,50	2.889.158,42	2.467.636,89	-131.817,75	83.951,52	-6.858,95	467.027,09
Régularisation actif	490/1	823.653,80	1.003.747,78	823.370,18	1.003.226,63	0,00	0,00	283,62	521,15
Actifs circulants	29/58	8.822.319,45	8.943.491,86	6.877.682,77	6.523.173,76	1.873.394,03	1.908.753,74	71.242,65	511.564,36
Total actifs	20/58	51.944.637,88	51.101.224,32	46.917.296,03	45.346.343,79	3.937.378,89	4.224.595,86	1.089.962,96	1.530.284,67
Passif									
Capital	10	4.223.928,40	4.223.928,40	3.915.072,68	3.915.072,68	308.855,72	308.855,72	0,00	0,00
Plus-values de réévaluation	12	9.411.469,56	9.646.261,66	9.407.225,01	9.642.017,11	0,00	0,00	4.244,55	4.244,55
Réserves	13	21.723.201,58	20.874.612,59	19.910.264,70	19.073.681,28	789.880,40	777.874,83	1.023.056,48	1.023.056,48
Résultat reporté	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subsides en capital	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitaux propres	10/15	35.358.599,54	34.744.802,65	33.232.562,39	32.630.771,07	1.098.736,12	1.086.730,55	1.027.301,03	1.027.301,03
Provisions	16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes long terme	17	9.120.027,97	9.951.616,94	8.470.027,97	9.251.616,94	650.000,00	700.000,00	0,00	0,00
Dettes échéant dans l'année	42	831.588,97	836.599,97	781.588,97	786.599,97	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
Dettes financières	43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	44	1.224.145,14	1.149.929,54	1.224.145,14	1.149.929,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	707.328,49	620.735,34	640.907,97	559.013,08	64.704,38	61.722,26	1.716,14	0,00
Acomptes reçus	46	1.404.435,35	88.348,30	1.399.345,47	83.258,42	5.089,88	5.089,88	0,00	0,00
Dettes s/affectation résultat	47	1.055.872,90	966.409,98	994.927,11	463.426,34	0,00	0,00	60.945,79	502.983,64
Autres dettes	48	27.934,29	26.274,90	27.934,29	26.274,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes à un an au plus	42/48	5.251.305,14	3.688.298,03	5.068.848,95	3.068.502,25	119.794,26	116.812,14	62.661,93	502.983,64
Régularisation passif	492/3	2.214.705,23	2.716.506,70	145.856,72	395.453,53	2.068.848,51	2.321.053,17	0,00	0,00
Dettes	17/49	16.586.038,34	16.356.421,67	13.684.733,64	12.715.572,72	2.838.642,77	3.137.865,31	62.661,93	502.983,64
Total passif	10/49	51.944.637,88	51.101.224,32	46.917.296,03	45.346.343,79	3.937.378,89	4.224.595,86	1.089.962,96	1.530.284,67
Ratio fonds propres / fonds totaux		68,07%	67,99%	70,83%	71,96%	27,91%	25,72%	94,25%	67,13%
Ratio fonds propres / CI		84,27%	84,47%	83,30%	84,06%	53,23%	46,93%		

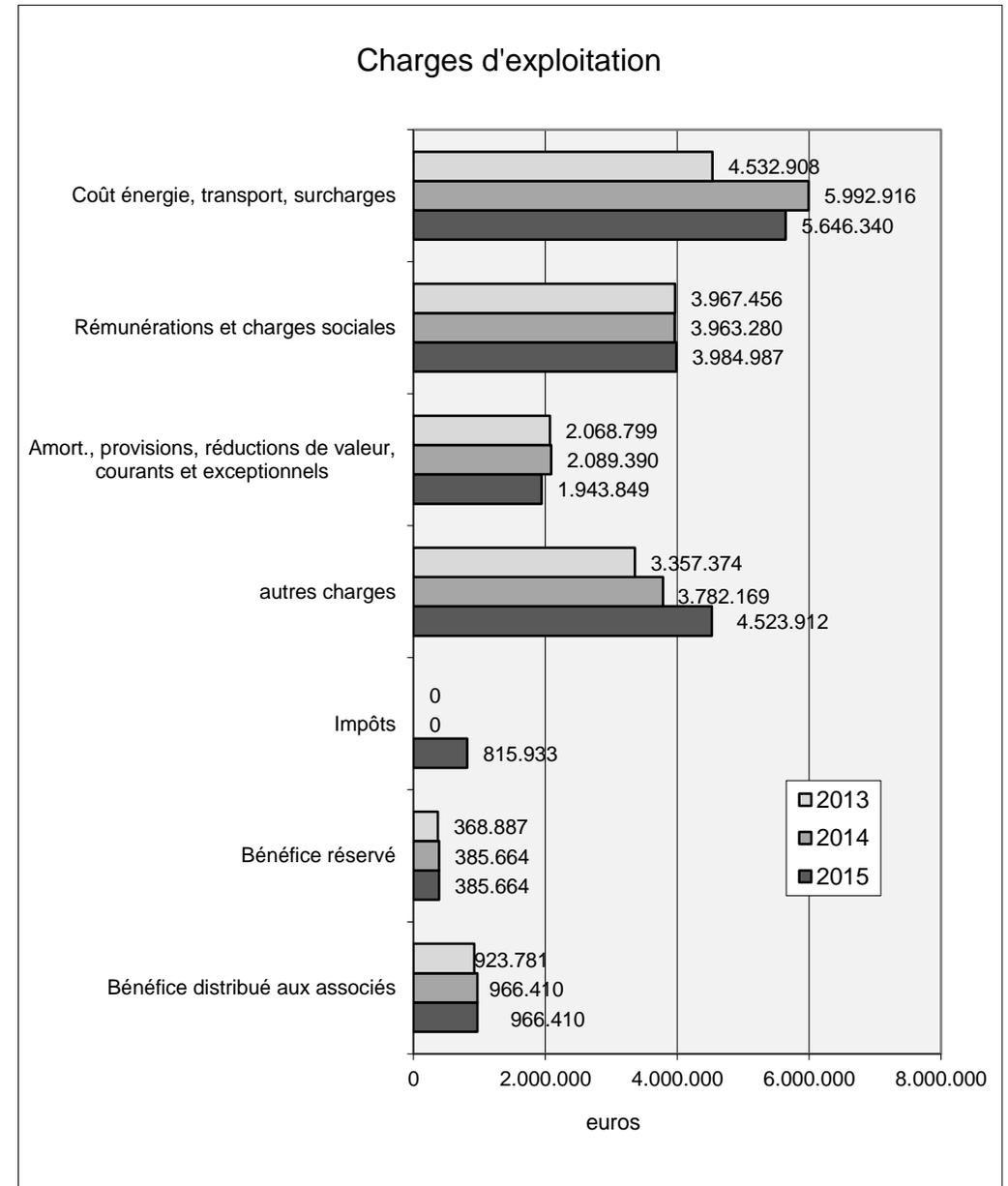
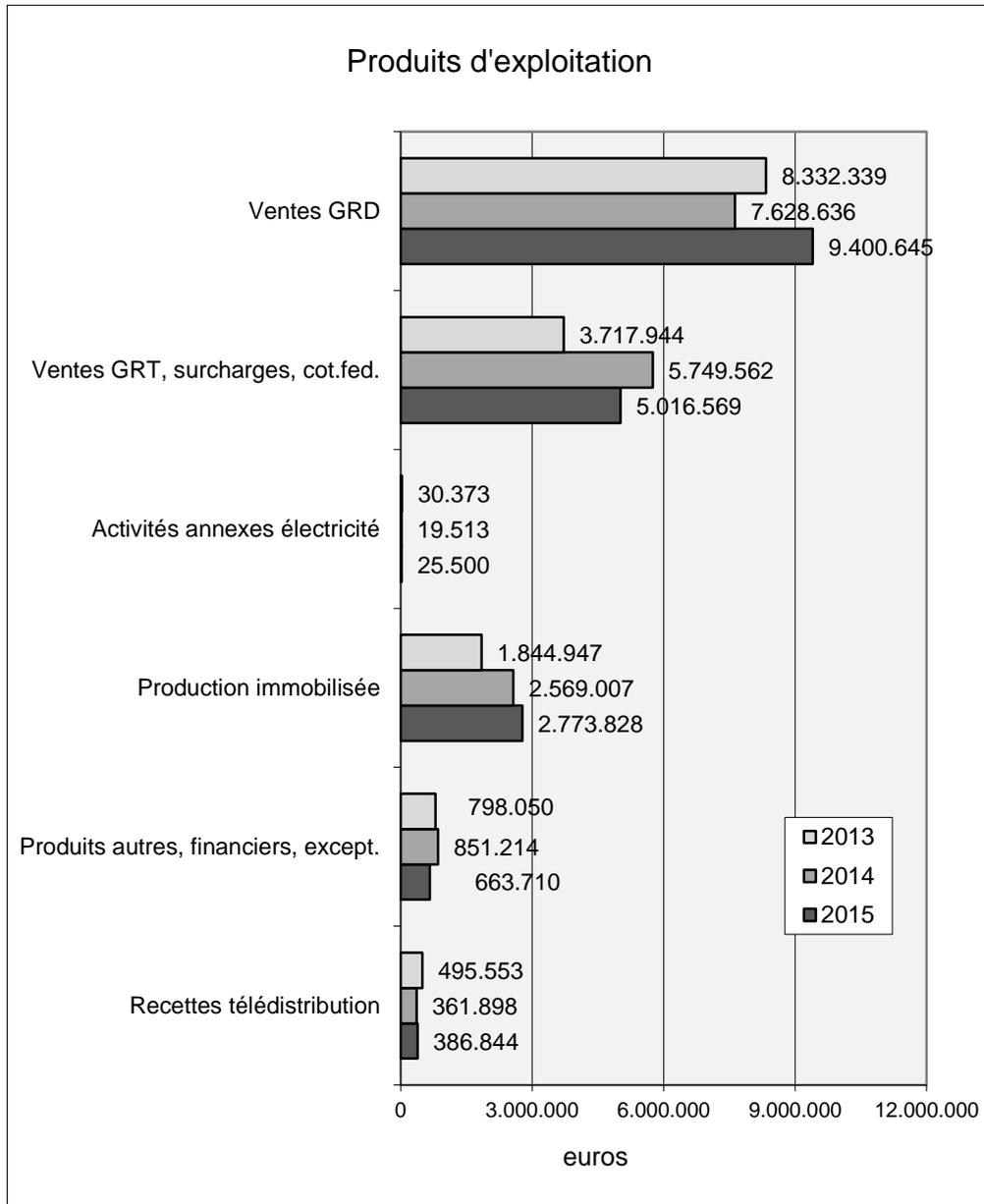
Comptes d'exploitation 2015 et 2014 répartis par activité (1)

COMPTE D'EXPLOITATION	AIESH		Ventilation du compte d'exploitation de l'AIESH par activité						
	2015	2014	GRD		Télédistribution		Autres activités non-régulées		
			2015	2014	2015	2014	2015	2014	
I. Ventes et prestations									
Chiffre d'affaire	14.829.557,82	13.759.608,28	14.442.713,91	13.397.710,69	386.843,91	361.897,59	0,00	0,00	
Variation des encours de fabrication	-6.572,66	31.745,75	-2.955,05	28.128,14	-3.617,61	3.617,61	0,00	0,00	
Production immobilisée	2.780.400,43	2.537.260,93	2.780.400,43	2.537.260,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres produits d'exploitation	540.922,03	639.100,84	226.723,26	232.805,85	300.285,12	392.978,72	13.913,65	13.316,27	
	18.144.307,62	16.967.715,80	17.446.882,55	16.195.905,61	683.511,42	758.493,92	13.913,65	13.316,27	
II. Coût des ventes et prestations									
Approvisionnements et marchandises	7.487.611,86	7.883.138,62	7.474.405,94	7.883.138,62	13.205,29	0,00	0,63	0,00	
<i>Marchandises</i>	866.184,02	1.019.057,53	865.576,21	1.019.057,53	607,24	0,00	0,57	0,00	
<i>Soutraïtances</i>	975.087,59	871.164,67	962.489,48	871.164,67	12.598,05	0,00	0,06	0,00	
<i>Coût du transport (GRT - GRD)</i>	1.983.867,23	2.049.561,45	1.983.867,23	2.049.561,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Achats d'énergie</i>	555.687,04	668.595,19	555.687,04	668.595,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Cotisations et surcharges à refacturer</i>	3.106.785,98	3.274.759,78	3.106.785,98	3.274.759,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
Services et biens divers	1.607.133,72	1.425.582,48	1.588.696,32	1.402.356,95	6.007,50	6.656,45	12.429,90	16.569,08	
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.984.986,82	3.963.280,13	3.550.345,98	3.561.935,72	418.475,41	401.161,00	16.165,43	183,41	
Amortissements et réductions de valeur	1.943.849,35	2.089.389,99	1.737.430,84	1.759.257,35	249.440,21	375.517,91	-43.021,70	-45.385,27	
<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	2.024.420,03	2.119.462,21	1.772.562,77	1.743.289,12	251.857,26	376.173,09	0,00	0,00	
<i>Réductions de valeurs sur stocks et travaux</i>	-35.131,93	15.968,23	-35.131,93	15.968,23	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Réductions de valeurs sur créances commerciales</i>	-45.438,75	-46.040,45	0,00	0,00	-2.417,05	-655,18	-43.021,70	-45.385,27	
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres charges d'exploitation	30.902,57	20.471,55	9.817,72	3.686,80	0,00	0,00	21.084,85	16.784,75	
	15.054.484,32	15.381.862,77	14.360.696,80	14.610.375,44	687.128,41	783.335,36	6.659,11	-11.848,03	
RESULTAT D'EXPLOITATION	3.089.823,30	1.585.853,03	3.086.185,75	1.585.530,17	-3.616,99	-24.841,44	7.254,54	25.164,30	
III. Produits financiers	122.787,67	164.856,71	6.352,41	3.210,00	39.786,02	51.427,37	76.649,24	110.219,34	
IV. Charges financières	324.974,23	334.500,57	302.134,63	310.088,97	22.839,60	24.411,60	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	-202.186,56	-169.643,86	-295.782,22	-306.878,97	16.946,42	27.015,77	76.649,24	110.219,34	
V. Produits exceptionnels	0,00	47.256,68	0,00	0,00	0,00	47.256,68	0,00	0,00	
VI. Charges exceptionnelles	402.033,69	351.798,53	402.033,69	351.798,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-402.033,69	-304.541,85	-402.033,69	-351.798,53	0,00	47.256,68	0,00	0,00	
BENEFICE DE L'EXERCICE	2.485.603,05	1.111.667,32	2.388.369,84	926.852,67	13.329,43	49.431,01	83.903,78	135.383,64	
IMPOTS	815.933,26	0,00	791.651,41		1.323,86		22.957,99		
BENEFICE APRES IMPOTS	1.669.669,79	1.111.667,32	1.596.718,43	926.852,67	12.005,57	49.431,01	60.945,79	135.383,64	
Personnel affecté en équivalent temps plein	52,3	53,6	46,6	48,2	5,5	5,4	0,2	0,0	

Comptes d'exploitation 2015 et 2014 répartis par activité (2)

COMPTE D'EXPLOITATION	Ventilation du compte d'exploitation du GRD									
	Utilisation du réseau		Investissements		Divers régulés		Divers non-régulés		Soldes (B/M) et régularisations	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
I. Ventes et prestations										
Chiffre d'affaire	14.218.265,21	13.653.841,75	0,00	0,00	223.422,10	321.254,92	25.500,16	19.513,31	-24.473,56	-596.899,29
Variation des encours de fabrication	0,00	0,00	0,00	0,00	12.491,68	6.736,36	-15.446,73	21.391,78	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	2.780.400,43	2.537.260,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	226.873,26	232.805,85	0,00	0,00	-150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	14.445.138,47	13.886.647,60	2.780.400,43	2.537.260,93	235.763,78	327.991,28	10.053,43	40.905,09	-24.473,56	-596.899,29
II. Coût des ventes et prestations										
Approvisionnement et marchandises	5.862.037,97	6.296.745,91	1.483.322,01	1.392.410,60	121.777,21	173.262,45	7.268,75	20.719,66	0,00	0,00
<i>Marchandises</i>	213.054,27	303.829,49	542.292,23	570.640,84	102.960,96	123.867,54	7.268,75	20.719,66	0,00	0,00
<i>Soutraitements</i>	2.643,45	0,00	941.029,78	821.769,76	18.816,25	49.394,91	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Cout du transport (GRT - GRD)</i>	1.983.867,23	2.049.561,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Achats d'énergie</i>	555.687,04	668.595,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Cotisations et surcharges à refacturer</i>	3.106.785,98	3.274.759,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services et biens divers	1.487.416,22	1.302.025,58	90.866,01	92.646,06	9.496,18	6.717,06	917,91	968,25	0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.227.853,77	2.364.399,23	1.206.212,41	1.052.204,27	108.026,40	133.661,28	8.253,40	11.670,94	0,00	0,00
Amortissements et réductions de valeur	1.737.430,84	1.759.257,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	1.772.562,77	1.743.289,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur stocks et travaux</i>	-35.131,93	15.968,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur créances commerciales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	9.817,72	3.686,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11.324.556,52	11.726.114,87	2.780.400,43	2.537.260,93	239.299,79	313.640,79	16.440,06	33.358,85	0,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	3.120.581,95	2.160.532,73	0,00	0,00	-3.536,01	14.350,49	-6.386,63	7.546,24	-24.473,56	-596.899,29
III. Produits financiers	6.352,41	3.210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Charges financières	302.134,63	310.088,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	-295.782,22	-306.878,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
V. Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. Charges exceptionnelles	402.033,69	351.798,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-402.033,69	-351.798,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BENEFICE DE L'EXERCICE	2.422.766,04	1.501.855,23	0,00	0,00	-3.536,01	14.350,49	-6.386,63	7.546,24	-24.473,56	-596.899,29
IMPOTS	790.145,12		0,00		3.623,51		-2.117,22		0,00	
BENEFICE APRES IMPOTS	1.632.620,92	1.501.855,23	0,00	0,00	-7.159,52	14.350,49	-4.269,41	7.546,24	-24.473,56	-596.899,29
Personnel affecté en équivalent temps plein	29,2	31,0	15,8	13,8	1,4	1,8	0,1	0,2	0,0	0,0

Produits et charges comparés 2013 - 2015



AIESH - Règles d'évaluation.

1. Comptes d'actif

II. Immobilisation incorporelles.

A partir de 2015, les acquisitions de logiciels informatiques sont inscrites en immobilisations incorporelles à leur valeur d'acquisition. Elles suivent par ailleurs les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

III. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition

Pour A. terrains et constructions et C. mobilier, matériel roulant et outillage, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition.

Pour B. installations techniques et machines, concernant les immobilisations dans le réseau, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition augmentée de frais généraux internes fixés à 16% de manière à traiter de manière équivalente les immobilisations achetées directement à des tiers et celles produites par l'AIESH elle-même.

En effet, les immobilisations dans le réseau sont majoritairement réalisées par les équipes de l'AIESH. Dans ce cas, Les travaux d'investissement que l'AIESH réalise pour elle-même sont organisés en chantiers qui sont alimentés par six types de coûts :

Des couts directs :

- les marchandises et matières premières qui sont prélevées dans le magasin et valorisées au prix de revient calculé suivant la formule du prix moyen pondéré
- les prestations de sous-traitants ou d'achats directs qui sont imputés aux chantiers au prix facturé par le fournisseur
- la main d'œuvre interne qui est imputée aux chantiers sur base des relevés d'heures prestées individuelles, valorisées au prix de revient
- l'utilisation des véhicules et engins de la société qui sont valorisés en fonction des km parcourus ou des heures d'utilisation

Des couts indirects :

- la couverture des frais généraux qui est valorisée à 16% du coût des quatre types de coûts directs.
- la couverture des frais d'études qui est valorisée à 6% du coût des quatre types de coûts directs.

Les chantiers toujours en cours à la clôture de l'exercice sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations en cours" à l'actif du bilan.

Les chantiers terminés sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations corporelles" à l'actif du bilan.

Participation de tiers

Les participations payées par des tiers sont inscrites à leur valeur nominale sur des comptes séparés en diminution de la valeur immobilisée.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement dès la première année aux taux prévus à l'article 5 §3 de l'AR du 02.09.2008, et repris dans la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014, pour le GRD ou suivant leur vitesse de dépréciation pour les autres immobilisations.

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition ou de prix de revient diminuée des interventions des clients.

Concernant les réseaux rachetés aux associés en 2003, la base d'amortissement est la valeur de construction actualisée. La vétusté déduite pour fixer le prix d'achat est traitée comme une première tranche d'amortissement.

Taux d'amortissement pour le GRD :

- Bâtiments industriels : 3%
- Bâtiments administratifs : 2%
- Câbles : 2%
- Lignes : 2%
- Postes, cabines et sous-stations : 3%
- Raccordements : transformation : 3%
- Raccordements : lignes et câbles : 2%
- Appareils de mesure : 3%
- Télétransmission et fibres optiques : 10%
- Mobilier et outillage : 10%
- Matériel roulant : 20%
- Commande à distance et équipements de dispatching : 10%
- Equipement de labo : 10%
- Equipement administratif (matériel informatique) : 33%
- Compteurs télémésurés et électroniques : 10%
- Compteurs à budget : 10%
- Logiciels informatiques : 20%

Taux d'amortissements hors GRD :

- Station de captation : mat et pylône : 3%
- Station de captation : matériel électronique : 15%
- Câbles et lignes de réseau de télédistribution : 5%
- Matériel électronique de réseau de télédistribution : 15%
- Branchement de télédistribution : 5%
- Terrains construits et bâtiments : 3%
- Outillage : 10%
- Mobilier et aménagements de bureaux : 10%
- Matériel de bureau (matériel informatique) : 33%
- Matériel roulant : 20%

A partir de l'exercice 2015, afin de respecter les règles fiscales s'appliquant dorénavant à l'AIESH, les investissements de l'année sont amortis au prorata du nombre de mois complets de leur utilisation par l'AIESH, calculés sur base de la date de la facture d'achat. Pour les travaux internes portés aux immobilisations, même si la facturation est concentrée sur la fin de l'année, tous les investissements de l'année seront amortis sur six mois dans la mesure où ils résultent de travaux réalisés et mis en service tout au long de l'exercice.

Désaffectation des biens mis hors services

Annuellement, la valeur des biens mis hors service ou démontés est extraite de la valeur des immobilisations. La partie restant à amortir est portée au compte de résultat.

Réévaluation des actifs immobilisés (installations techniques du GRD).

Conformément à la méthode décrite dans le rapport 2004, la valeur des actifs immobilisés du GRD a été maintenue à la valeur des CI (CI, Capitaux Investis ou RAB, Regulated Asset Base) intervenant

dans le calcul de la rémunération équitable par annulation des plus-values relatives aux installations désaffectées.

La réévaluation réalisée en 2003 a été complétée par la réévaluation des lignes 63 KV en 2008.

A partir de 2009, l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an est pris en charge par les tarifs d'utilisation du réseau. Ce taux de 2% est fixé par l'AR du 02.09.2008 pour les trois premières années de la première période régulatoire débutant en 2009. La méthodologie tarifaire publiée par la Cwape pour les exercices 2015 et 2016 maintient le principe de l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an.

IV. Immobilisations financières

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée

V. Créances à plus d'un an

Il s'agit de la valeur actualisée sur trente ans des redevances dues pour la concession du réseau de télédistribution. La valeur est corrigée chaque année en fonction des redevances facturées.

VI. Stocks et commandes en cours.

Les travaux en cours comprennent les travaux en cours pour des tiers, en ce compris les réparations de dégâts à facturer. Ils sont évalués en prix de revient comme décrit en III. Les travaux pour tiers peuvent faire l'objet de réductions de valeur pour traduire la difficulté à en obtenir le paiement.

Les stocks comprennent la valorisation des pièces en magasin au prix d'achat moyen pondéré. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeur pour traduire leur vétusté ou leur obsolescence.

VII. Créances à un an au plus

Les montants à recevoir des clients ou d'autres tiers sont inscrits à leur valeur nominale. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeurs pour traduire l'incertitude quant à leur recouvrement.

VIII. Placement de trésorerie et IX. valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulatoires sont inscrits à l'actif s'ils présentent un solde débiteur.

2. Comptes de passif

IV. Réserves

La dotation à la réserve légale se fait conformément aux règles légales.

Les dotations et les reprises aux autres réserves se font en application des statuts de l'AIESH.

VI. Subside en capital

Les subsides en capital sont repris à leur valeur nominale.

Ils sont annuellement transférés au compte de résultat au même rythme que l'amortissement du bien concerné.

VII. Provisions pour risques et charges.

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques ou des charges prévisibles. La provision est reprise si la charge concernée survient ou si le risque estimé a disparu. L'évaluation des provisions a lieu annuellement.

VIII. Dettes à plus d'un an et IX. dettes à un an au plus. Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulatoires sont inscrits au passif s'ils présentent un solde créditeur.

3. soldes de gridfee et les soldes régulatoires

Le gridfee pour les utilisateurs BT dont le compteur est relevé annuellement est calculé sur base des volumes estimés en référence aux consommations de l'année précédente. Sauf pour les utilisateurs dont le compteur est relevé le 31.12, cette méthode génère des écarts en raison des différences entre les volumes estimés et les volumes réellement consommés qui peuvent cependant être approchés à partir des volumes de l'allocation.

Annuellement, le gridfee comptabilisé est corrigé par un gridfee interne de régularisation calculé sur la différence entre le volume facturé et le volume de l'allocation.

Au fur et à mesure des relèves d'index futures, le solde de régularisation sera extourné, puis passé en résultat après la relève complète des compteurs pour l'exercice donné.

Selon que le solde du gridfee de régularisation est débiteur ou créditeur, il est porté à l'actif ou au passif du bilan.

L'AR du 02.09.2008 et la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014 garantissent au GRD une rémunération équitable des capitaux. Des raisons indépendantes du GRD (coûts non gérables) peuvent conduire à un résultat supérieur ou inférieur à la rémunération équitable. L'écart entre le résultat réel et la rémunération équitable est appelé solde régulatoire. Il doit être rendu au marché ou récupéré selon qu'il est positif ou négatif et est inscrit au passif ou à l'actif des comptes de régularisation selon le cas ; le degré de certitude attaché à ce solde dépend des décisions de la Cwape depuis l'entrée en vigueur du décret Wallon du 11.04.2014.

4. Scission du bilan par activité

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution, activité commerciale électricité, ainsi que les comptes en attente de régularisation.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution.

Situation de l'immobilisé au 31 décembre 2015

Immobilisés communs (Faisant partie de l'immobilisé primaire du GRD)	Valeur de construction au 31-12-14	Interventions des tiers au 31-12-14	Total des amortissements au 31-12-14	Désaffectations exercice 2015			Valeur comptable après désaffectation	Taux amortis- sements	Amortis- sements 2015	Valeur de construction au 31-12-15	Interventions de tiers au 31-12-15	Total des amortissements au 31-12-15	Valeur comptable au au 31-12-15
				sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés							
TERRAINS ET BATIMENTS													
220 100 00 Terrains Construits	127.387,33		104.696,00				22.691,33	3%	1.876,58	127.387,33		106.572,58	20.814,75
221 010 00 Immeuble Administratif	52.096,76		35.536,20				16.560,56	2%	1.041,93	52.096,76		36.578,13	15.518,63
221 020 00 Ateliers	8.779,24		4.558,18				4.221,06	3%	134,71	8.779,24		4.692,89	4.086,35
221 030 00 Hangars et Magasins	46.718,43		33.432,45				13.285,98	3%	479,15	46.718,43		33.911,60	12.806,83
Encours Terrains et Bâtiments													
Total Terrains et Bâtiments	234.981,76		178.222,83				56.758,93		3.532,37	234.981,76		181.755,20	53.226,56
MATERIEL ET OUTILLAGE													
240 010 00 Outillage	172.935,53		88.788,75				84.146,78	10%	13.931,87	172.935,53		102.720,62	70.214,91
240 020 00 Mobilier de Bureau	16.273,04		6.961,78				9.311,26	10%	1.456,55	16.273,04		8.418,33	7.854,71
240 022 00 Aménagements des bureaux	92.612,10		66.652,79				25.959,31	10%	4.357,85	92.612,10		71.010,64	21.601,46
240 030 00 Matériel de Bureau	122.434,21		117.638,73				4.795,48	33,33%	4.795,48	122.434,21		122.434,21	
240 032 00 Matériel Cartographie	228.515,35		224.227,43				4.287,92	20%	2.260,92	228.515,35		226.488,35	2.027,00
240 033 00 Matériel Télérelève								20%					
240 034 00 Matériel Gestion données								20%					
241 050 00 Matériel Roulant	1.341.509,39		1.046.871,60				294.637,79	20%	140.107,80	1.341.509,39		1.186.979,40	154.529,99
Encours Matériel et Outillage													
Total Matériel et Outillage	1.974.279,62		1.551.141,08				423.138,54		166.910,47	1.974.279,62		1.718.051,55	256.228,07
TOTAL immobilisés communs	2.209.261,38		1.729.363,91				479.897,47		170.442,84	2.209.261,38		1.899.806,75	309.454,63

Immobilisé télédistribution (réseau concédé à CODITEL BRABANT scrI)	Valeur de construction au 31-12-13	Interventions des tiers au 31-12-13	Total des amortissements au 31-12-14	Désaffectations exercice 2015			Valeur comptable après désaffectation	Taux amortis- sements	Amortis- sements 2015	Valeur de construction au 31-12-15	Interventions de tiers au 31-12-15	Total des amortissements au 31-12-15	Valeur comptable au au 31-12-15
				sur valeur construction	amortissements actés	Intervention tiers							
Installations techniques													
236 120 00 Stations de captation, mât et pylône								3%					
236 140 00 Stations de captation, mat. électron.								15%					
236 200 00 Interconnexion F.O. câbles et instal.	998.538,19	94.503,56	608.805,35				295.229,28	5%	45.175,83	998.538,19	94.503,56	653.981,18	250.053,45
236 210 00 Interconnexion F.O. mat.électronique	248.416,49	14.959,75	233.424,97				31,77	15%	23,83	248.416,49	14.959,75	233.448,80	7,94
236 220 00 Rés. primaire, câbles et installations	1.844.446,83	37.081,35	1.527.240,91				280.124,57	5%	23.453,72	1.844.446,83	37.081,35	1.550.694,63	256.670,85
236 230 00 Rés. primaire, matériel électronique	651.283,82		628.232,85				23.050,97	15%	12.513,16	651.283,82		640.746,01	10.537,81
236 240 00 Rés. second., câbles et installations	2.926.203,12	158.735,47	1.179.897,16				1.587.570,49	5%	133.790,07	2.926.203,12	158.735,47	1.313.687,23	1.453.780,42
236 241 00 Rés. second. racheté, câbles et inst.	1.457.551,15		1.457.551,15					10%		1.457.551,15		1.457.551,15	
236 250 00 Rés. second., matériel électronique	1.033.408,05	30.231,03	951.556,74				51.620,28	15%	31.260,18	1.033.408,05	30.231,03	982.816,92	20.360,10
236 251 00 Rés. second. racheté, électronique													
236 260 00 Branchements abonnés	954.421,49	510.170,56	366.036,17				78.214,76	5%	5.640,47	954.421,49	510.170,56	371.676,64	72.574,29
Total immobilisé	10.114.269,14	845.681,72	6.952.745,30				2.315.842,12		251.857,26	10.114.269,14	845.681,72	7.204.602,56	2.063.984,86

Situation de l'immobilisé au 31 décembre 2015

Immobiliés primaire GRD	Valeur de construction au 31-12-14	Interventions des tiers au 31-12-14	Total des amortissements au 31-12-14	Désaffectations exercice 2015			Valeur comptable après désaffectation	Taux amortissements	Amortissements 2015	Valeur de construction au 31-12-15	Interventions de tiers au 31-12-15	Total des amortissements au 31-12-15	Valeur comptable au 31-12-15	Plus-values pour alignement CI	Valeur CI au 31-12-15
				sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés									
Equipements communs															
232 050 00	Centrale télérelève	39.950,53		39.950,53						39.950,53		39.950,53			
232 051 00	Compteurs AMR télérelevés	74.680,03	7.430,67	40.990,61			26.258,75	10%	6.724,94	74.680,03	7.430,67	47.715,55	19.533,81		19.533,81
232 051 10	Compteurs MMR télérelevés	63.749,19		15.491,16			48.258,03	10%	6.374,93	63.749,19		21.866,09	41.883,10		41.883,10
232 052 00	Compteurs MMR (MT) classiques			0,00			0,00	3%				0,00	0,00		0,00
232 055 00	Equipements de clearing house	747.994,19		728.981,44			19.012,75	20%	6.975,59	747.994,19		735.957,03	12.037,16		12.037,16
232 060 00	Equipements de contrôle du réseau	102.423,28		90.797,13			11.626,15	10%	4.779,87	102.423,28		95.577,00	6.846,28		6.846,28
270 200 00	Encours équipements communs														
Total équipements communs		1.028.797,22	7.430,67	916.210,87			105.155,68		24.855,33	1.028.797,22	7.430,67	941.066,20	80.300,35		80.300,35
RESEAU HT															
232 120 00	Lignes 63 KV (RTE)	376.350,78		218.883,17			157.467,61	2%	3.877,07	376.350,78		222.760,24	153.590,54	1.007.723,88	1.161.314,42
270 210 00	Encours Réseau HT														
Total Réseau HT		376.350,78		218.883,17			157.467,61		3.877,07	376.350,78		222.760,24	153.590,54	1.007.723,88	1.161.314,42
TRANSFORMATION HT-MT															
232 230 10	Sous-Station de Momignies	576.559,45	2.373,00	290.755,65			283.430,80	3%	19.491,15	576.559,45	2.373,00	310.246,80	263.939,65	126.532,40	390.472,05
232 230 20	Sous-Station de Chimay	408.091,30		152.873,31			255.217,99	3%	9.827,12	408.091,30		162.700,43	245.390,87	117.914,58	363.305,45
232 231 00	Télésignalisation Sous-Stations	310.859,28		204.374,36			106.484,92	10%	20.182,54	310.859,28		224.556,90	86.302,38	2.023,84	88.326,22
232 232 10	Eqts 15KV Sous-station Momignies	73.524,93		11.917,10			61.607,83	3%	2.205,74	73.524,93		14.122,84	59.402,09		59.402,09
232 232 20	Eqts 15KV Sous-station Chimay	61.832,05		9.198,94			52.633,11	3%	1.854,96	61.832,05		11.053,90	50.778,15		50.778,15
232 232 30	Eqts 15KV Sous-station Solre-S-G	80.540,58		49.348,67			31.191,91	3%	1.327,51	80.540,58		50.676,18	29.864,40	1.217,98	31.082,38
232 260 00	Télécommande centralisée	36.565,04		21.359,00			15.206,04	10%	3.656,50	36.565,04		25.015,50	11.549,54		11.549,54
270 220 00	Encours Transformation HT-MT														
Total Transformation HT-MT		1.547.972,63	2.373,00	739.827,03			805.772,60		58.545,52	1.547.972,63	2.373,00	798.372,55	747.227,08	247.688,80	994.915,88
RESEAU MT															
232 310 00	Réseau Souterrain 15000 Volts	11.534.346,75	1.516.220,34	3.458.266,03			6.559.860,38	2%	193.973,02	11.534.346,75	1.516.220,34	3.652.239,05	6.365.887,36	2.787.479,42	9.153.366,78
232 320 00	Réseau Aérien 15000 Volts	2.115.480,99	73.920,52	1.258.799,10	13.312,03	41,11	778.797,62	2%	38.536,66	2.102.168,96	73.879,41	1.288.028,59	740.260,96	2.357.082,09	3.097.343,05
232 330 00	Cabines de Dispersion 15000 Volts	4.933.332,80	872.527,73	2.031.462,46			2.029.342,61	3%	111.948,95	4.933.332,80	872.527,73	2.143.411,41	1.917.393,66	174.041,41	2.091.435,07
232 340 00	Branchements moyenne tension	236.220,42	221.804,04	13.080,61			1.335,77	3%	42,63	236.220,42	221.804,04	13.123,24	1.293,14		1.293,14
232 350 00	Comptage moyenne tension		0,00	0,00			0,00	3%			0,00	0,00	0,00		0,00
232 360 00	Télécommande Cabines Dispersion	214.166,27		211.114,56			3.051,71	10%	711,50	214.166,27		211.826,06	2.340,21	3.973,04	6.313,25
232 370 00	Matériel (gros outillage)	241.394,96		239.495,15			1.899,81	10%	1.899,81	241.394,96		241.394,96		3.140,77	3.140,77
232 371 00	Equipements divers	105.163,25		94.246,77			10.916,48	10%	2.729,13	105.163,25		96.975,90	8.187,35	183,61	8.370,96
270 230 00	Encours Réseau MT														
Total Réseau MT		19.380.105,44	2.684.472,63	7.306.464,68	13.312,03	41,11	9.307,17		349.841,70	19.366.793,41	2.684.431,52	7.646.999,21	9.035.362,68	5.325.900,34	14.361.263,02
TRANSFORMATION MT-BT															
232 430 00	Transformateurs MT-BT	1.861.881,19	132.979,69	977.824,67	28.148,48		751.076,83	3%	41.836,98	1.833.732,71	132.979,69	991.513,17	709.239,85	231.592,54	940.832,39
232 431 00	MT-BT racheté : Cabines au sol	693.992,58		356.214,86			337.777,72	3%	25.044,54	693.992,58		381.259,40	312.733,18		312.733,18
232 432 00	MT-BT racheté : Cabines poteaux	199.457,77		159.047,18			40.410,59	3%	5.557,00	199.457,77		164.604,18	34.853,59		34.853,59
232 435 00	Cabines au sol ap2001	985.188,23	383.614,60	128.977,62			472.596,01	3%	18.047,20	985.188,23	383.614,60	147.024,82	454.548,81		454.548,81
232 436 00	Cabines poteaux ap2001	130.298,39	14.403,00	23.820,48			92.074,91	3%	3.476,86	130.298,39	14.403,00	27.297,34	88.598,05		88.598,05
232 450 00	Comptage MT-BT			0,00			0,00	3%				0,00	0,00		0,00
270 240 00	Encours Transformation MT/BT														
Total Transformation MT/BT		3.870.818,16	530.997,29	1.645.884,81	28.148,48		28.148,48		93.962,58	3.842.669,68	530.997,29	1.711.698,91	1.599.973,48	231.592,54	1.831.566,02
RESEAU BT															
232 511 00	Réseau BT : Câbles Souterrains	3.600.307,34		1.183.133,64			2.417.173,70	2%	100.877,36	3.600.307,34		1.284.011,00	2.316.296,34		2.316.296,34
232 512 00	Réseau BT Cables après 2001	4.261.649,48	2.017.206,67	319.468,21			1.924.974,60	2%	44.888,85	4.261.649,48	2.017.206,67	364.357,06	1.880.085,75		1.880.085,75
232 520 00	Réseau basse tension 980 Volts	65.910,34		28.098,65			37.811,69	2%	1.318,21	65.910,34		29.416,86	36.493,48	3.385,16	39.878,64
232 521 00	Réseau BT : Poteaux	4.919.732,90		2.010.127,21	39.300,29		18.382,08	2%	174.258,98	4.880.432,61		2.166.004,11	2.714.428,50		2.714.428,50
232 521 10	Réseau BT : Lignes Aériennes	2.981.044,71		1.097.372,99	5.823,78		1.880.741,73	2%	95.172,09	2.975.220,93		1.189.651,29	1.785.569,64		1.785.569,64
232 522 00	Réseau BT Lignes après 2001	3.107.156,64	128.776,10	413.855,56			2.564.524,98	2%	59.567,62	3.107.156,64	128.776,10	473.423,18	2.504.957,36		2.504.957,36
232 530 00	Réseau BT : Equipements 980 KV	42.836,72		27.768,86			15.067,86	3%	2.414,69	42.836,72		30.183,55	12.653,17		12.653,17
232 531 00	Réseau BT : Armoires	395.793,17		181.590,57			214.202,60	3%	15.340,02	395.793,17		196.930,59	198.862,58		198.862,58
232 532 00	Réseau BT Armoires après 2001							3%							
232 540 00	Branchements Basse Tension	2.567.360,65	2.025.228,08	154.556,85			387.575,72	3%	14.271,02	2.567.360,65	2.025.228,08	168.827,87	373.304,70	2.343.343,21	2.716.647,91
232 550 00	Comptage Basse Tension	1.565.242,68	7.239,66	785.840,35	27.627,44	164,87	758.813,60	3%	43.041,43	1.537.615,24	7.074,79	814.768,28	715.772,17	247.591,08	963.363,25
232 551 00	Compteurs à budget	898.062,22	137.798,72	357.333,77	10.585,82	1.302,98	4.024,70	10%	75.098,08	887.476,40	136.495,74	428.407,15	322.573,51		322.573,51
232 551 10	Comptage BT - Plateforme talexus	118.909,86		85.478,82			33.431,04	20%	11.873,08	118.909,86		97.351,90	21.557,96		21.557,96
232 552 00	Compteurs BT électroniques	95.730,45	14.380,27	20.552,74	854,65	196,99	60.290,40	10%	8.069,25	94.875,80	14.183,28	28.471,37	52.221,15		52.221,15
270 250 00	Encours Réseau BT														
Total Réseau BT		24.619.737,16	4.330.629,50	6.665.177,62	84.191,98	1.664,84	39.564,09		646.190,68	24.535.545,18	4.328.964,66	7.271.804,21	12.934.776,31	2.594.319,45	15.529.095,76
Total réseaux en service (23)		50.823.781,39	7.555.903,09	17.492.448,18	125.652,49	1.705,95	77.019,74		1.177.272,88	50.698.128,90	7.554.197,14	18.592.701,32	24.551.230,44	9.407.225,01	33.958.455,45
Total réseau en construction (27)															
TOTAL réseaux		50.823.781,39	7.555.903,09	17.492.448,18	125.652,49	1.705,95	77.019,74		1.177.272,88	50.698.128,90	7.554.197,14	18.592.701,32	24.551.230,44	9.407.225,01	33.958.455,45
Quote-part invest. communs		2.209.261,38		1.729.363,91			479.897,47		170.442,84	2.209.261,38		1.899.806,75	309.454,63		309.454,63
Total GRD		53.033.042,77	7.555.903,09	19.221.812,09	125.652,49	1.705,95	77.019,								

Situation des plus-values RAB au 31 décembre 2015

Immobilisé primaire GRD	Valeur des plus-values 31-12-14	Annulat. +values avant 2009 31-12-14	Amortissements des plus-values 31-12-14	Valeur nette des plus-values 31-12-14	Valeur comptable nette 31-12-14	Valeur RAB 31-12-14	Amortissements 2015	Amortissements des plus-values au 31-12-15	Valeur nette des plus-values au 31-12-15	Valeur comptable nette au 31-12-15	Valeur RAB au 31-12-15
Equipements communs											
232 050 00 Centrale télérelève											
232 051 00 Compteurs AMR télérelevés					26.258,75	26.258,75				19.533,81	19.533,81
232 051 10 Compteurs MMR télérelevés					48.258,03	48.258,03				41.883,10	41.883,10
232 052 00 Compteurs MMR (MT) classiques					0,00	0,00				0,00	0,00
232 055 00 Equipements de clearing house					19.012,75	19.012,75				12.037,16	12.037,16
232 060 00 Equipements de contrôle du réseau					11.626,15	11.626,15				6.846,28	6.846,28
270 200 00 Encours équipements communs											
Total équipements communs					105.155,68	105.155,68				80.300,35	80.300,35
RESEAU HT											
232 120 00 Lignes 63 KV (RTE)	1.171.771,96		140.612,64	1.031.159,32	157.467,61	1.188.626,93	23.435,44	164.048,080	1.007.723,88	153.590,54	1.161.314,42
270 210 00 Encours Réseau HT											
Total Réseau HT	1.171.771,96		140.612,64	1.031.159,32	157.467,61	1.188.626,93	23.435,44	164.048,08	1.007.723,88	153.590,54	1.161.314,42
TRANSFORMATION HT-MT											
232 230 10 Sous-Station de Momignies	147.130,67		17.655,66	129.475,01	283.430,80	412.905,81	2.942,61	20.598,27	126.532,40	263.939,65	390.472,05
232 230 20 Sous-Station de Chimay	137.109,98		16.453,20	120.656,78	255.217,99	375.874,77	2.742,20	19.195,40	117.914,58	245.390,87	363.305,45
232 231 00 Télésignalisation Sous-Stations	2.353,33		282,42	2.070,91	106.484,92	108.555,83	47,07	329,49	2.023,84	86.302,38	88.326,22
232 232 10 Eqts 15KV Sous-station Momignies					61.607,83	61.607,83				59.402,09	59.402,09
232 232 20 Eqts 15KV Sous-station Chimay					52.633,11	52.633,11				50.778,15	50.778,15
232 232 30 Eqts 15KV Sous-station Solre-S-G	1.416,29		169,98	1.246,31	31.191,91	32.438,22	28,33	198,31	1.217,98	29.864,40	31.082,38
232 260 00 Télécommande centralisée					15.206,04	15.206,04				11.549,54	11.549,54
270 220 00 Encours Transformation HT-MT											
Total Transformation HT-MT	288.010,27		34.561,26	253.449,01	805.772,60	1.059.221,61	5.760,21	40.321,47	247.688,80	747.227,08	994.915,88
RESEAU MT											
232 310 00 Réseau Souterrain 15000 Volts	3.301.679,52	51.964,97	396.201,54	2.853.513,01	6.559.860,38	9.413.373,39	66.033,59	462.235,13	2.787.479,42	6.365.887,36	9.153.366,78
232 320 00 Réseau Aérien 15000 Volts	2.982.778,95	208.107,80	357.933,48	2.416.737,67	782.761,37	3.199.499,04	59.655,58	417.589,06	2.357.082,09	740.260,96	3.097.343,05
232 330 00 Cabines de Dispersion 15000 Volts	202.373,70		24.284,82	178.088,88	2.029.342,61	2.207.431,49	4.047,47	28.332,29	174.041,41	1.917.393,66	2.091.435,07
232 340 00 Branchements moyenne tension					1.335,77	1.335,77				1.293,14	1.293,14
232 350 00 Comptage moyenne tension					0,00	0,00				0,00	0,00
232 360 00 Télécommande Cabines Dispersion	4.619,84	0,00	554,40	4.065,44	3.051,71	7.117,15	92,40	646,80	3.973,04	2.340,21	6.313,25
232 370 00 Matériel (gros outillage)	3.652,05		438,24	3.213,81	1.899,81	5.113,62	73,04	511,28	3.140,77	3.140,77	3.140,77
232 371 00 Equipements divers	213,50	0,00	25,62	187,88	10.916,48	11.104,36	4,27	29,89	183,61	8.187,35	8.370,96
270 230 00 Encours Réseau MT											
Total Réseau MT	6.495.317,56	260.072,77	779.438,10	5.455.806,69	9.389.168,13	14.844.974,82	129.906,35	909.344,45	5.325.900,34	9.035.362,68	14.361.263,02
TRANSFORMATION MT-BT											
232 430 00 Transformateurs MT-BT	269.293,63		32.315,22	236.978,41	751.076,83	988.055,24	5.385,87	37.701,09	231.592,54	709.239,85	940.832,39
232 431 00 MT-BT rachaté : Cabines au sol					337.777,72	337.777,72				312.733,18	312.733,18
232 432 00 MT-BT rachaté : Cabines poteaux					40.410,59	40.410,59				34.853,59	34.853,59
232 435 00 Cabines au sol ap2001					472.596,01	472.596,01				454.548,81	454.548,81
232 436 00 Cabines poteaux ap2001					92.074,91	92.074,91				88.598,05	88.598,05
232 450 00 Comptage MT-BT					0,00	0,00				0,00	0,00
270 240 00 Encours Transformation MT/BT											
Total Transformation MT/BT	269.293,63		32.315,22	236.978,41	1.693.936,06	1.930.914,47	5.385,87	37.701,09	231.592,54	1.599.973,48	1.831.566,02
RESEAU BT											
232 511 00 Réseau BT : Câbles Souterrains					2.417.173,70	2.417.173,70				2.316.296,34	2.316.296,34
232 512 00 Réseau BT Câbles après 2001					1.924.974,60	1.924.974,60				1.880.085,75	1.880.085,75
232 520 00 Réseau basse tension 980 Volts	3.936,27		472,38	3.463,89	37.811,69	41.275,58	78,73	551,11	3.385,16	36.493,48	39.878,64
232 521 00 Réseau BT : Poteaux					2.909.605,69	2.909.605,69				2.714.428,50	2.714.428,50
232 521 10 Réseau BT : Lignes Aériennes					1.883.672,32	1.883.672,32				1.785.569,64	1.785.569,64
232 522 00 Réseau BT Lignes après 2001					2.564.524,98	2.564.524,98				2.504.957,36	2.504.957,36
232 530 00 Réseau BT : Equipements 980 KV					15.067,86	15.067,86				12.653,17	12.653,17
232 531 00 Réseau BT : Armoires					214.202,60	214.202,60				198.862,58	198.862,58
232 532 00 Réseau BT Armoires après 2001											
232 540 00 Branchements Basse Tension	3.199.800,44	408.485,16	383.976,06	2.407.339,22	387.575,72	2.794.914,94	63.996,01	447.972,07	2.343.343,21	373.304,70	2.716.647,91
232 550 00 Comptage Basse Tension	311.474,50	20.276,99	37.376,94	253.820,57	772.162,67	1.025.983,24	6.229,49	43.606,43	247.591,08	715.772,17	963.363,25
232 551 00 Compteurs à budget					402.929,73	402.929,73				322.573,51	322.573,51
232 551 10 Comptage BT - Plateforme taexus					33.431,04	33.431,04				21.557,96	21.557,96
232 552 00 Compteurs BT électroniques					60.797,44	60.797,44				52.221,15	52.221,15
270 250 00 Encours Réseau BT											
Total Réseau BT	3.515.211,21	428.762,15	421.825,38	2.664.623,68	13.623.930,04	16.288.553,72	70.304,23	492.129,61	2.594.319,45	12.934.776,31	15.529.095,76
Total réseaux en service (23)	11.739.604,63	688.834,92	1.408.752,60	9.642.017,11	25.775.430,12	35.417.447,23	234.792,10	1.643.544,70	9.407.225,01	24.551.230,44	33.958.455,45
Total réseau en construction (27)											
TOTAL réseaux	11.739.604,63	688.834,92	1.408.752,60	9.642.017,11	25.775.430,12	35.417.447,23	234.792,10	1.643.544,70	9.407.225,01	24.551.230,44	33.958.455,45
Quote-part invest. communs					479.897,47	479.897,47				309.454,63	309.454,63
Total GRD	11.739.604,63	688.834,92	1.408.752,60	9.642.017,11	26.255.327,59	35.897.344,70	234.792,10	1.643.544,70	9.407.225,01	24.860.685,07	34.267.910,08

Situation de l'immobilisé au 31 décembre 2015

Immobilisé secondaire GRD			Valeur de construction au 31-12-14	Interventions des tiers au 31-12-14	Total des amortissements au 31-12-14	Désaffectations exercice 2015			Valeur comptable après désaffectation	Immobilisé en 2015	Part Tiers 2015	Amortissements 2015	Valeur de construction au 31-12-15	Interventions de tiers au 31-12-15	Total des amortissements au 31-12-15	Valeur comptable au 31-12-15
Compte	libellé	Taux amort.				sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés								
Logiciels (immo. incorporelles)																
211 400 00	Logiciels de gestion administrative	20%														
211 410 00	Logiciels de gestion réseau	20%														
211 420 00	Logiciels de gestion OSP	20%							21.600,00				21.600,00			21.600,00
211 430 00	Logiciels de process marché	20%							116.000,00			3.866,67	116.000,00		3.866,67	112.133,33
Total immo. incorporelles									236.082,14			3.866,67	236.082,14		3.866,67	232.215,47
Terrains et constructions																
220 140 00	Terrains construits	3%														
221 410 00	Immeuble administratif	2%	1.826,90		36,54			1.790,36			36,54	1.826,90		73,08		1.753,82
221 420 00	Batiments industriels	3%	67.800,89		2.034,03			65.766,86	4.900,00		2.034,03	72.700,89		4.068,06		68.632,83
Total terrains et constructions			69.627,79		2.070,57			67.557,22	4.900,00		2.070,57	74.527,79		4.141,14		70.386,65
Equipements communs																
234 051 00	Compteurs AMR télérelevés	10%														
234 051 10	Compteurs MMR télérelevés	10%	60.826,78		6.082,68			54.744,10			6.082,68	60.826,78		12.165,36		48.661,42
234 060 00	Equipements de contrôle réseau	10%	17.211,88		1.721,19			15.490,69			1.721,19	17.211,88		3.442,38		13.769,50
270 200 00	Encours équipements communs		68.846,36				68.846,36									
Total équipements communs			146.885,02		7.803,87		68.846,36	70.234,79			7.803,87	78.038,66		15.607,74		62.430,92
RESEAU HT																
234 120 00	Lignes 63 KV (RTE)	2%														
270 210 00	Encours Réseau HT															
Total Réseau HT																
TRANSFORMATION HT-MT																
234 230 10	Sous-Station de Momignies	3%							19.802,36							19.802,36
234 230 20	Sous-Station de Chimay	3%	56.974,83		1.709,24			55.265,59			1.709,24	56.974,83		3.418,48		53.556,35
234 231 00	Télésignalisation Sous-Station	10%							177.465,18		8.873,26	177.465,18		8.873,26		168.591,92
234 232 10	Eqts 15KV Sous-station Momignies	3%														
234 232 20	Eqts 15KV Sous-station Chimay	3%														
234 232 30	Eqts 15KV Sous-station Solre-S-G	3%														
234 260 00	Télécommande centralisée	10%	58.618,57		5.861,86			52.756,71			5.861,86	58.618,57		11.723,72		46.894,85
270 220 00	Encours Transformation HT-MT		131.728,19				131.728,19					88.985,25				88.985,25
Total Transformation HT-MT			247.321,59		7.571,10		131.728,19	108.022,30	286.252,79		16.741,40	401.846,19		24.312,50		377.533,69
RESEAU MT																
234 310 00	Réseau Souterrain 15000 Volts	2%	330.414,59	48.898,50	5.630,32			275.885,77	973.860,69		14.951,20	1.304.275,28	48.898,50	20.581,52		1.234.795,26
234 320 00	Réseau Aérien 15000 Volts	2%	166.235,97		3.324,72			162.911,25	170.295,13	45.224,16	4.903,03	336.531,10	45.224,16	8.227,75		283.079,19
234 330 00	Cabines de Dispersion 15000 Volts	3%	111.283,81	35.501,64	2.273,47			73.508,70	177.494,93		6.376,15	288.778,74	35.501,64	8.649,62		244.627,48
234 340 00	Branchements moyenne tension	3%														
234 360 00	Télécommande Cabines Dispersion	10%														
234 370 00	Matériel (gros outillage)	10%														
270 230 00	Encours Réseau MT		474.725,06				474.725,06		179.668,75			179.668,75				179.668,75
Total Réseau MT			1.082.659,43	84.400,14	11.228,51		474.725,06	512.305,72	1.501.319,50	45.224,16	26.230,38	2.109.253,87	129.624,30	37.458,89		1.942.170,68
TRANSFORMATION MT-BT																
234 430 00	Transformateurs MT-BT	3%	55.383,12		1.661,49			53.721,63	126.083,34		3.021,57	181.466,46		4.683,06		176.783,40
234 435 00	Cabines au sol	3%	114.525,96	91.040,06	704,58			22.781,32	97.851,97	61.487,31	704,58	212.377,93	152.527,37	1.409,16		58.441,40
234 436 00	Cabines sur poteau	3%	21.499,44		644,98			20.854,46	40.762,17		1.214,17	62.261,61		1.859,15		60.402,46
270 240 00	Encours Transformation MT/BT															
Total Transformation MT/BT			191.408,52	91.040,06	3.011,05			97.357,41	264.697,48	61.487,31	4.940,32	456.106,00	152.527,37	7.951,37		295.627,26
RESEAU BT																
234 512 00	Réseau BT : Câbles Souterrains	2%	367.490,92	54.931,88	6.251,18			306.307,86	524.800,28	70.705,79	10.586,92	892.291,20	125.637,67	16.838,10		749.815,43
234 520 00	Réseau basse tension 980 Volts	2%	21.082,56		421,65			20.660,91	29.473,24		696,02	50.555,80		1.117,67		49.438,13
234 522 00	Réseau BT : Lignes Aériennes	2%	467.745,80	2.528,75	9.304,34			455.912,71	417.632,14		13.322,87	885.377,94	2.528,75	22.627,21		860.221,98
234 532 00	Réseau BT : Armoires	3%														
234 540 00	Branchements Basse Tension	3%	189.044,80	132.299,74	1.702,35			55.042,71	275.600,89	148.173,66	4.454,29	464.645,69	280.473,40	6.156,64		178.015,65
234 550 00	Complage Basse Tension	3%	7.009,30		210,28		500,66	6.313,38	6.412,45		208,62	12.921,09		403,88		12.517,21
234 551 00	Compteurs à budget	10%	89.757,85		8.975,79		1.951,26	195,13	79.025,93		13.086,03	176.189,29		21.866,69		154.322,60
234 552 00	Compteurs BT électroniques	10%	55.124,07		5.512,41		863,56	48.834,46	48.283,82		7.101,75	102.544,33		12.527,80		90.016,53
270 250 00	Encours Réseau BT		162.894,81				162.894,81		147.576,46			147.576,46				147.576,46
Total Réseau BT			1.360.150,11	189.760,37	32.378,00		166.210,29	296,51	972.097,96	1.538.161,98	218.879,45	49.456,50	2.732.101,80	408.639,82	81.537,99	2.241.923,99
Mobilier et matériel roulant																
240 410 00	Outillage	10%	53.295,89		5.329,59			47.966,30	12.674,08		5.608,89	65.969,97		10.938,48		55.031,49
240 420 00	Mobilier de bureau	10%	6.864,20		686,42			6.177,78	1.841,00		809,15	8.705,20		1.495,57		7.209,63
240 422 00	Aménagements des bureaux	10%							137.610,41		257,13	137.610,41		257,13		137.353,28
240 430 00	Matériel bureautique	33%	1.261,15		416,18			844,97	23.767,55		3.794,32	25.028,70		4.210,50		20.818,20
241 400 00	Matériel roulant	20%	245.335,20		49.067,04			196.268,16	189.230,18		68.475,75	434.565,38		117.542,79		317.022,59
Total mobilier et mat.roulant			306.756,44		55.499,23			251.257,21	365.123,22		78.945,24	671.879,66		134.444,47		537.435,19
Total réseaux en service (23)			2.190.230,25	365.200,57	61.992,53		3.315,48	296,51	1.760.018,18	3.174.201,29	325.590,92	105.172,47	5.361.116,06	690.791,49	166.868,49	4.503.456,08
Total réseau en construction (27)			838.194,42				838.194,42					514.712,60				514.712,60
TOTAL réseaux			3.028.424,67	365.200,57	61.992,53		4.153,90	296,51	1.760.018,18	3.688.913,89	325.590,92	105.172,47	5.875.828,66	690.791,49	166.868,49	5.018.168,68
Total autres immobilisés			376.384,23		57.569,80			318.814,43	507.623,22		84.882,48	884.007,45		142.452,28		741.555,17
Total GRD - immobilisés secondaires			3.404.808,90	365.200,57	119.562,33		4.153,90	296,51	2.078.832,61	4.196.537,11	325.590,92	190.054,95	6.759.836,11	690.791,49	309.320,77	5.759.723,85

S.P.R.L. SOHET & Cie

Réviser d'entreprises B113

Associé : Luc Sohet IRE A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Expert Comptable IEC 12645 2EF 52

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'ELECTRICITE DU SUD DU HAINAUT « AIESH SCRL »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société **AIESH SCRL** pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 51.944.637,88 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 1.669.669,79.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié

Siège administratif :
Chaussée de Couvin 110
6460 CHIMAY
Tél. +32 (0) 60 21 40 04
Fax +32 (0) 60 21 40 07
Courriel : sohet@sohet.be

Siège social :
Rue Coupain 8
6596 SELOIGNES
TVA BE 0438.243.624
RPM Charleroi

ING 360-0540424-43
IBAN : BE66 3600 5404 2443
BIC : BBRUBEBB
BNP Paribas Fortis 001-3107229-07
IBAN : BE74 0013 1072 2907
BIC : GEBABEBB

S.P.R.L. SOHET & Cie

Réviser d'entreprises B113

Associé : Luc Sohet IRE A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Expert Comptable IEC 12645 2EF 52

des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société **AIESH SCRL** au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les montants des soldes réglementaires enregistrés à l'actif du bilan qui constituent une particularité du secteur des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité. L'estimation de ces actifs pour les années 2008 à 2015 figure à l'actif du bilan pour un montant total de 791.093,62 euros dont 24.473,56 euros ont été actés en produits d'exploitation négatif pour l'exercice sous revue. Ces actifs réglementaires sont estimés à la clôture de chaque exercice, sur base des dispositions réglementaires légales. La dernière décision prise par le CREG de manière définitive concerne l'année 2009. Il s'ensuit, dès lors, que le montant total des actifs réglementaires actés au 31 décembre 2015 pourrait être influencé par les décisions relatives aux années postérieures à 2009. Ceci est détaillé dans le rapport de gestion établi conformément à l'article 95 du code des Sociétés dans les sections 1°, 2° et 7°.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Siège administratif :
Chaussée de Couvin 110
6460 CHIMAY
Tél. +32 (0) 60 21 40 04
Fax +32 (0) 60 21 40 07
Courriel : sohet@sohet.be

Siège social :
Rue Coupain 8
6596 SELOIGNES
TVA BE 0438.243.624
RPM Charleroi

ING 360-0540424-43
IBAN : BE66 3600 5404 2443
BIC : BBRUBEBB
BNP Paribas Fortis 001-3107229-07
IBAN : BE74 0013 1072 2907
BIC : GEBABEBB

S.P.R.L. SOHET & Cie

Réviser d'entreprises B113

Associé : Luc Sohet IRE A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Expert Comptable IEC 12645 2EF 52

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de l'**AIESH SCRL** est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires de la « *décision relative à la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 rendue en application de l'article 43, § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité suite à suite à l'adoption du décret du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité* ». Ceci vise les règles d'amortissements spécifiques au secteur, de désactivation des plus-values, Ce référentiel comptable ne peut être considéré équivalent à celui prévu par la loi relative aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels. A notre avis, les distorsions ne sont toutefois pas significatives par rapport à l'image fidèle qui aurait résulté de l'application du référentiel comptable prévu par la loi qui est utilisé pour les activités non régulées.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Chimay, 23 mai 2016

Cabinet de révision SPRL SOHET & Cie

Commissaire

Représenté par

Luc SOHET

Réviser d'entreprises



Siège administratif :
Chaussée de Couvin 110
6460 CHIMAY
Tél. +32 (0) 60 21 40 04
Fax +32 (0) 60 21 40 07
Courriel : sohet@sohet.be

Siège social :
Rue Coupain 8
6596 SELOIGNES
TVA BE 0438.243.624
RPM Charleroi

ING 360-0540424-43
IBAN : BE66 3600 5404 2443
BIC : BBRUBEBB
BNP Paribas Fortis 001-3107229-07
IBAN : BE74 0013 1072 2907
BIC : GEBABEBB

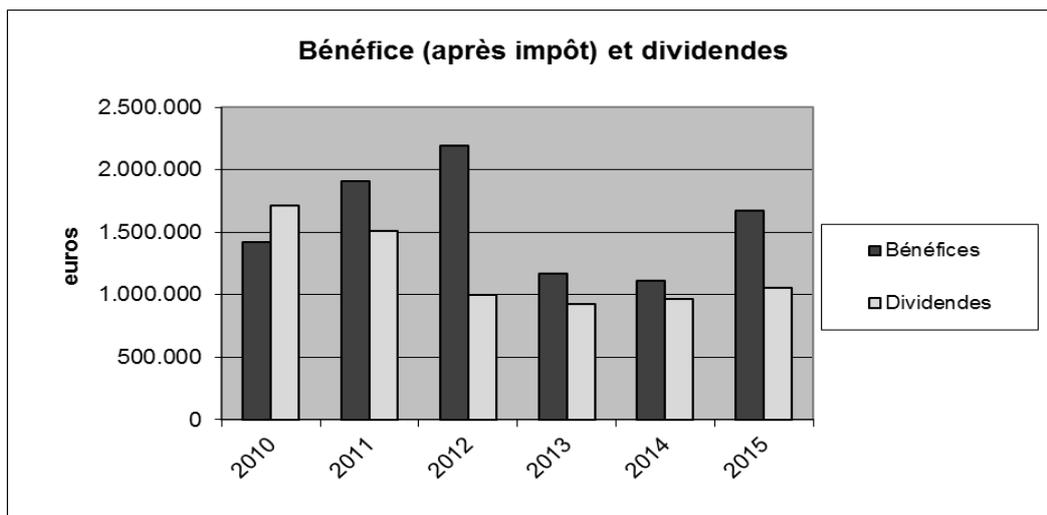
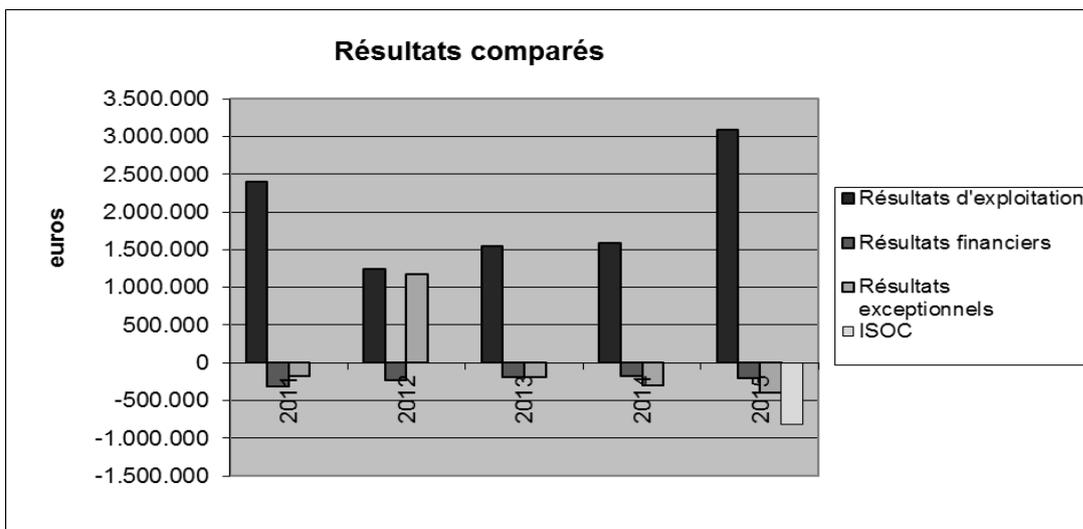
Statistiques énergie - calcul des pertes

	2014	2015	
<u>Entrées d'énergie (infeed)</u>			
RTE	112.191.346	95.780.481	-14,63%
ELIA	49.203.419	49.282.979	0,16%
Eoliennes Baileux	32.183.062	47.007.425	46,06%
Entrées GRD voisin	918.316	983.545	7,10%
Sorties vers GRD voisin	-109.527	-117.584	7,36%
Total (infeed net)	194.386.616	192.936.845	-0,75%
<u>Transit vers clientèle</u>			
HT	195.191	222.545	14,01%
HT-MT	66.442.304	63.688.967	-4,14%
MT			
> 56kva	23.125.558	22.872.359	-1,09%
< 56kva	2.683.468	2.457.860	-8,41%
	25.809.026	25.330.220	-1,86%
MT-BT			
> 56kva	650.405	639.686	-1,65%
< 56kva	1.029.330	1.045.230	1,54%
	1.679.735	1.684.916	0,31%
BT			
Simple Tarif	19.994.904	20.377.284	1,91%
Double Tarif - jour	29.218.182	29.796.242	1,98%
Double Tarif - nuit	33.796.486	34.465.125	1,98%
Exclusif de nuit	2.699.869	2.753.284	1,98%
Eclairage public	2.568.619	2.502.752	-2,56%
	88.278.060	89.894.687	1,83%
Total	182.404.316	180.821.334	-0,87%
	0	0	
<u>Pertes en ligne</u>			
HT-MT	1.036.498	993.548	-4,14%
MT	634.901	623.125	-1,85%
MT-BT	58.288	58.468	0,31%
BT	10.252.613	10.440.370	1,83%
	11.982.300	12.115.511	1,11%
<u>Coэффициents de pertes sur énergie sortante</u>			
HT-MT	1,56%	1,56%	
MT	2,46%	2,46%	
MT-BT	3,47%	3,47%	
BT	11,61%	11,61%	0,00%
Total	6,57%	6,70%	1,98%
Pertes sur énergie entrante (total)	6,16%	6,28%	1,95%
<u>Energie basse tension par commune</u>			
Beaumont	17.253.870	17.042.489	-1,23%
Chimay	23.135.277	24.591.059	6,29%
Couvin	11.214.158	11.581.364	3,27%
Froidchapelle	13.028.409	13.180.538	1,17%
Momignies	11.618.394	11.864.592	2,12%
Sivry-Rance	12.027.950	11.634.645	-3,27%
	88.278.058	89.894.687	1,83%

Résultat total AIESH après impôt

1.669.669,79

	résultats par activité	Résultats portés au bilan
GRD		1.596.718,43
Utilisation du réseau	1.632.620,92	
Investissements	0,00	
Divers régulés	-7.159,52	
Divers non-régulés	-4.269,41	
Soldes B/M 2014 - calcul AIESH	-24.473,56	
Télédistribution		12.005,57
Résultat de la convention de concession	12.005,57	
Autres activités non-régulées		60.945,79
Autres activités non-régulées	60.945,79	
Résultat AIESH		1.669.669,79



Affectation du résultat

		AIESH	GRD	Télédistribution	Autres activ.
Affectation des résultats de l'exercice 2015 suivant articles 79 et 81 des statuts	Avant impot ISOC Après impot	2.485.603,05 -815.933,26 1.669.669,79	2.388.369,84 -791.651,41 1.596.718,43	13.329,43 -1.323,86 12.005,57	83.903,78 -22.957,99 60.945,79
Réserve légale	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende <i>Risque sur résultat gérable</i>		-162.105,76	-162.105,76		
Réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende <i>Réserve pour financement de l'activité résiduelle</i>		-12.005,57		-12.005,57	
Réserve pour financement des investissements <i>Financement du plan d'investissements 2013-2016</i>	27,54%	-439.685,56	-439.685,56		
Résultat total à distribuer		1.055.872,90	994.927,11	0,00	60.945,79
Dividende attribué en rémunération des parts "B" <i>Le résultat de la télédistribution ne permet pas la distribution du dividende relatif à la rémunération des parts "B"</i>		164.053,83	164.053,83		
Dividende à porter au compte de chacune des communes associées, au prorata des consommations des clients basse tension de chacune des communes respectives, en ce qui concerne les activités électricité		891.819,07	830.873,28		60.945,79
		1.055.872,90	994.927,11	0,00	60.945,79

Calcul des dividendes communaux 'Electricité' de l'exercice 2015

Communes	Dividende sur parts "B"	Kwh BT consommés	Dividende exploitat. GRD 830.873,28	Dividende total GRD 2015	Dividende autres activités 60.945,79	Dividende total électricité 2015
Beaumont	18.330,79	17.042.489	157.519,31	175.850,10	11.554,28	187.404,38
Chimay	51.316,06	24.591.059	227.288,78	278.604,84	16.671,97	295.276,81
Couvin	15.726,03	11.581.364	107.043,54	122.769,57	7.851,80	130.621,37
Froidchapelle	43.963,41	13.180.538	121.824,29	165.787,70	8.935,99	174.723,69
Momignies	18.165,61	11.864.592	109.661,35	127.826,96	8.043,82	135.870,78
Sivry-Rance	16.551,93	11.634.645	107.536,01	124.087,94	7.887,93	131.975,87
TOTAL	164.053,83	89.894.687	830.873,28	994.927,11	60.945,79	1.055.872,90

Redevance de voirie pour 2015 (R.W. ref.011548)
Total versé aux communes

463.989,59

1.519.862,49

Résumé des opérations sur les réserves

Exercice 2015	GRD	Télédistribution	Autres activités	AIESH
Réserves au début de l'exercice	19.073.681,28	777.874,83	1.023.056,48	20.874.612,59
<u>Affectation du résultat 2015</u>				
Réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende	162.105,76	12.005,57		174.111,33
Réserve pour financement des investissements	439.685,56			439.685,56
Transfert plus-values RAB amorties	234.792,10			234.792,10
Réserves à la clôture de l'exercice	19.910.264,70	789.880,40	1.023.056,48	21.723.201,58

Situation financière des communes associées vis-à-vis de l'AIESH, au 31.12.2015

1. Comptes de capital - Parts "B".

Communes	Parts "B" au 31.12.2014			Parts "B" - retrait au 31.12.2015		
	Electricité	Téledistribution	Total	Electricité	Téledistribution	Total
Beaumont	432.800,00	27.700,00	460.500,00			0,00
Chimay	1.211.600,00	68.600,00	1.280.200,00			0,00
Couvin	371.300,00	41.100,00	412.400,00			0,00
Erquelines		31.000,00	31.000,00			0,00
Froidchappelle	1.038.000,00	22.100,00	1.060.100,00			0,00
Momignies	428.900,00	45.500,00	474.400,00			0,00
Sivry-Rance	390.800,00	70.000,00	460.800,00			0,00
TOTAL	3.873.400,00	306.000,00	4.179.400,00	0,00	0,00	0,00

2. Comptes de capital après l'Assemblée Générale ordinaire du 27.06.2016

Communes	Parts sociales			Parts "B" - rachat du réseau			Capital Total
	Electricité	Téledistribution	Total	Electricité	Téledistribution	Total	
Beaumont	7.482,16	394,32	7.876,48	432.800,00	27.700,00	460.500,00	468.376,48
Chimay	11.776,28	620,00	12.396,28	1.211.600,00	68.600,00	1.280.200,00	1.292.596,28
Couvin	5.572,56	293,88	5.866,44	371.300,00	41.100,00	412.400,00	418.266,44
Erquelines		660,92	660,92		31.000,00	31.000,00	31.660,92
Froidchappelle	3.861,36	203,36	4.064,72	1.038.000,00	22.100,00	1.060.100,00	1.064.164,72
Momignies	7.313,52	384,40	7.697,92	428.900,00	45.500,00	474.400,00	482.097,92
Sivry-Rance	5.666,80	298,84	5.965,64	390.800,00	70.000,00	460.800,00	466.765,64
TOTAL	41.672,68	2.855,72	44.528,40	3.873.400,00	306.000,00	4.179.400,00	4.223.928,40

3. Répartition des parts "B" suivant article 7 de la convention de rachat des réseaux communaux.

Communes	Parts "B" à maintenir dans l'AIESH			Parts "B" à disposition de la commune			Total Parts "B"
	Electricité	Téledistribution	Total	Electricité	Téledistribution	Total	
Beaumont	432.800,00	27.700,00	460.500,00	0,00	0,00	0,00	460.500,00
Chimay	833.700,00	68.600,00	902.300,00	377.900,00	0,00	377.900,00	1.280.200,00
Couvin	371.300,00	41.100,00	412.400,00	0,00	0,00	0,00	412.400,00
Erquelines		31.000,00	31.000,00		0,00	0,00	31.000,00
Froidchappelle	276.800,00	22.100,00	298.900,00	761.200,00	0,00	761.200,00	1.060.100,00
Momignies	428.900,00	45.500,00	474.400,00	0,00	0,00	0,00	474.400,00
Sivry-Rance	390.800,00	70.000,00	460.800,00	0,00	0,00	0,00	460.800,00
TOTAL	2.734.300,00	306.000,00	3.040.300,00	1.139.100,00	0,00	1.139.100,00	4.179.400,00

4. Comptes dividendes au 31.12.2015

Communes	Solde des comptes 31-12-2014	versements aux communes en 2015	dividendes électricité 2015
Beaumont	177.399,83	-177.399,83	187.404,38
Chimay	260.228,82	-260.228,82	295.276,81
Couvin	118.488,68	-118.488,68	130.621,37
Froidchappelle	159.143,27	-159.143,27	174.723,69
Momignies	124.325,84	-124.325,84	135.870,78
Sivry-Rance	126.823,54	-126.823,54	131.975,87
TOTAL dividendes	966.409,98	-966.409,98	1.055.872,90

Statistiques générales 2015

Rubriques	2014	2015	variation 2015/2014
Nombre de communes affiliées	7	7	
Superficie totale en km2	644,96	644,96	
Nombre d'habitants desservis en électricité	35.904	35.928	0,07%
Densité de la population par km2	55,67	55,71	
Réseau haute tension			
Aérien 63 KV	km	30,09	30,09
Réseau moyenne tension			
Souterrain 15/11/10 KV	km	269,53	273,67
Aérien 15/11/10 KV	km	341,38	338,27
Total réseau moyenne tension	km	610,91	611,94
Réseau basse tension			
Souterrain 220/380 volts	km	200,06	204,67
Aérien 220/380 volts	km	699,24	695,76
Total réseau basse tension	km	899,30	900,43
Total réseau HT - MT - BT	km	1.540,30	1.542,46
Postes et cabines			
Postes HT-MT		3	
Cabines AIESH : transformation au sol		214	
transformation aérienne		313	
autres		5	
Cabines clients		96	
Utilisateurs du réseau			
Consommation : réseau HT	1	1	
transformation HT-MT	2	2	
réseau MT	94	94	
transformation MT-BT	19	19	
réseau BT	19.766	19.923	0,79%
Total consommateurs hors BT	116	116	
Total consommateurs	19.882	20.039	0,79%
Production : réseau HT	1	1	
réseau MT	1	1	
réseau BT	5	5	
Total producteurs	6	7	
Total utilisateurs du réseau	19.888	20.046	0,79%
Nombre clients BT par km de lignes BT	21,98	22,13	0,67%
Nombre clients BT par km de lignes HT et BT	12,83	12,92	0,65%
Nombre d'habitants par km de lignes BT	39,92	39,90	-0,06%
Livraison d'énergie			
Nombre de kwh BT par km de ligne BT	kwh	98.163	99.835
Nombre de kwh BT par client BT	kwh	4.440	4.486
Nombre de kwh BT par habitant	kwh	2.459	2.502
Production décentralisée <10 kva			
Nombre d'installations			
- Cogénération fossile	3	3	
- Eolien	3	3	
- Solaire (photovoltaïque)	1.662	1.693	1,87%
	1.668	1.699	1,86%
Puissance installée (kva)			
- Cogénération fossile	12	12	
- Eolien	30	30	
- Solaire (photovoltaïque)	9.970	10.131	1,61%
	10.012	10.173	1,61%